

# RAPPORT

SUR LA SOLVABILITÉ

ET LA SITUATION FINANCIÈRE (SFCR)



EXERCICE 2018



SURAVENIR  
ASSURANCES





**Nom :** Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière - SFCR  
**Emetteur :** Direction Générale, Bernard Snoeck, Suravenir Assurances  
**Contact Principal :** Véronique Quéré-Genin, Veronique.quere-genin@suravenir-assurances.fr  
**Validé par :** Conseil d'Administration, le 18/04/2019

# SOMMAIRE

<b>SYNTÈSE</b>	4
<b>A. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS</b>	
A.1. PRÉSENTATION DE SURAVENIR ASSURANCES	6
A.2. RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION	6
A.3. RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS	9
<b>B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE</b>	
B.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE	11
B.2. EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET D'HONORABILITÉ	15
B.3. SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES, Y COMPRIS L'ÉVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITÉ (ORSA)	16
B.4. SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE	18
B.5. FONCTION D'AUDIT INTERNE	19
B.6. FONCTION ACTUARIELLE	19
B.7. SOUS-TRAITANCE	19
B.8. ÉVALUATION DE L'ADÉQUATION DU SYSTÈME DE GOUVERNANCE	20
<b>C. PROFIL DE RISQUE</b>	
C.1. RISQUE DE SOUSCRIPTION	22
C.2. RISQUE DE MARCHÉ	23
C.3. RISQUE DE CRÉDIT	24
C.4. RISQUE DE LIQUIDITÉ	25
C.5. RISQUE OPÉRATIONNEL	25
C.6. AUTRES RISQUES IMPORTANTS	27
<b>D. VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ</b>	
D.1. ACTIFS	29
D.2. PROVISIONS TECHNIQUES	30
D.3. UTILISATION DE MÉTHODOLOGIES CORRECTIVES OU TRANSITOIRES	32
<b>E. GESTION DU CAPITAL</b>	
E.1. FONDS PROPRES	34
E.2. CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS	34
<b>ANNEXES</b>	36

# SYNTÈSE

## ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

Dans un contexte concurrentiel toujours très vif, le portefeuille et le chiffre d'affaires de Suravenir Assurances ont progressé respectivement de 5,8% et 5,2% sur l'exercice. Le chiffre d'affaires de Suravenir Assurances s'établit à 384 M€ au 31/12/2018 généré à 90% par les produits majeurs, à savoir : Automobile et assimilés, Multirisque Habitation [MRH] et Propriétaire Non Occupant [PNO], Santé, Garanties Accidents de la Vie [GAV], Dépendance, et Navigation de plaisir.

Concernant la sinistralité, l'année 2018 a été marquée par une multiplicité d'événements climatiques, sous la forme d'orages, grêle et vents forts, impactant sévèrement la compagnie.

Toutefois, grâce au programme de réassurance, l'impact net est inférieur à celui de 2017 à 7,2 M€.

En revanche, la sinistralité attritionnelle s'est détériorée sur la MRH mais également sur l'automobile avec la hausse des fréquences et des coûts moyens et sur le front des graves, Suravenir Assurances a connu une très forte sinistralité incendie. Tous ces éléments ont conduit à une dégradation du ratio sinistres à primes de survenance 2018, net de réassurance, à 64,5%, en hausse de 2,5 points par rapport à 2017. Par ailleurs, une modification des modalités de révision des dossiers antérieurs a entraîné une augmentation des boni de 52%. L'ensemble des autres composantes du compte de résultat, produit des placements, frais généraux et commissions, ne présentant pas de variation atypique, il en ressort un résultat net, après impôts, en progression de 2% : il s'élève à 42,8 M€ en 2018 contre 42,1 M€ en 2017.

## SYSTÈME DE GOUVERNANCE

La gouvernance n'a pas été l'objet d'évolution ou de changement majeur au cours de l'exercice 2018. Le système de gouvernance mis en œuvre chez Suravenir Assurances s'inscrit dans les exigences de la directive Solvabilité 2. Il repose sur une séparation claire des responsabilités, assurées :

- ▶ par des instances (Conseil d'Administration, Comité de Direction, Comité des Risques, Comité de Trésorerie, Comité de Contrôle permanent et de la conformité, Comité Solvabilité 2),
- ▶ par des acteurs-clés (Direction Générale, Dirigeants effectifs, Fonctions-clés),
- ▶ par des dispositifs (système de gestion des risques, dispositif de contrôle interne, vérification de la conformité, gestion de la sous-traitance, politique de rémunération, évaluation de la compétence et de l'honorabilité, ...). Au cours de l'exercice 2018, la fonction de vérification de la conformité a mis à jour le dispositif d'alerte interne et a accompagné la déclinaison opérationnelle des deux dispositifs de conformité suivants :
  - le dispositif de prévention et de gestion des conflits d'intérêts,
  - le dispositif de lutte contre la corruption et le trafic d'influence.

Une évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA) de Suravenir Assurances est effectuée annuellement. Cette évaluation permet au Conseil d'Administration d'évaluer l'impact des risques pouvant modifier le profil de risque de la compagnie. Cette évaluation est communiquée à l'autorité de tutelle, l'ACPR.



## PROFIL DE RISQUE

Le profil de risque de Suravenir Assurances n'a pas été modifié au cours de l'exercice 2018. Il reste en cohérence avec l'exposition au risque d'une activité d'assurance Non Vie.

► Le principal risque porté par la compagnie est le risque de souscription, conséquence d'une sous-tarification des contrats et/ou lié à la survenance d'événements extrêmes ou exceptionnels [ex : catastrophes naturelles, ...]. Suravenir Assurances est également exposée au risque de sous-provisionnement, qui est étroitement lié au risque de souscription. La gestion de ces risques s'inscrit dans une volonté de s'assurer de la rentabilité technique du portefeuille. À ce titre, les principaux dispositifs d'atténuation de ces risques sont la couverture de réassurance et la surveillance régulière des indicateurs de sinistralité attritionnelle. Ce dispositif est destiné à protéger les capitaux propres et le résultat de Suravenir Assurances.

► Le risque de marché, et principalement le risque d'une hausse des taux rapides, intègre également le profil de risque de Suravenir Assurances. Ce risque de hausse des taux est l'un des facteurs de volatilité du ratio de solvabilité. À ce titre, il est étroitement analysé par la production d'analyses de sensibilité régulières.

► De par ses placements financiers et ses cessions d'engagements techniques à des réassureurs, Suravenir Assurances est aussi exposée au risque de défaut d'une [ou de plusieurs] contrepartie(s).

Ce risque de défaut est atténué par l'application d'une politique de placements et d'une politique de réassurance prudentes dans les choix et dans les limites d'engagement et la dispersion des contreparties.

► Enfin, la mesure et la gestion du risque opérationnel reposent sur une cartographie de l'ensemble des processus de l'entreprise, l'identification des risques et des dispositifs de maîtrise des risques ainsi que la mise en œuvre d'un contrôle permanent visant à mesurer l'efficacité de ces dispositifs. Les risques majeurs liés à la continuité d'activité ou à la sécurité des systèmes d'informations sont gérés et encadrés par des dispositifs spécifiques (Plan d'Urgence et de Poursuite de l'Activité [PUPA] et dispositif SSI).

## VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

Les actifs de Suravenir Assurances sont principalement composés d'actifs financiers (452,8 M€ sur un total bilan égal à 737,4 M€), composés à 90% de titres obligataires à taux fixes.

Les engagements au passif de Suravenir Assurances sont composés principalement de provisions techniques. Ces provisions techniques, calculées en « meilleure estimation » (best estimate) depuis l'entrée en vigueur de Solvabilité 2, sont valorisées à 410,7 M€.

Elles sont principalement liées à l'activité d'assurance Non Vie (95% des provisions techniques).

## GESTION DES FONDS PROPRES ET SOLVABILITÉ

Les fonds propres de Suravenir Assurances, d'un montant total de 156,5 M€ en normes sociales au 31 décembre 2018, sont constitués du capital social, des primes d'émission, des réserves, du report à nouveau et du résultat net de l'exercice 2018.

Le montant des fonds propres Solvabilité 2 de Suravenir Assurances est égal à 163,5 M€ au 31 décembre 2018, dont 116,5 M€ de réserve de réconciliation. L'intégralité de ces fonds propres est éligible pour couvrir le capital de solvabilité requis (SCR). La couverture de cette exigence de capital est égale à 160,1% au 31/12/2018, au-delà du niveau requis par la réglementation (100%).



**A**

**ACTIVITÉ**

**ET RÉSULTATS**

## A.1. PRÉSENTATION DE SURAVENIR ASSURANCES

Créée en 1996, Suravenir Assurances est une société anonyme d'assurances non vie, de taille intermédiaire, qui exerce son activité exclusivement en France. Elle est filiale à 100% du Crédit Mutuel Arkéa, groupe de la banque et de l'assurance, réunissant les fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne, du Sud-Ouest et du Massif Central ainsi qu'une trentaine de filiales spécialisées. Suravenir Assurances fait partie du Pôle Produits qui regroupe notamment les filiales d'assurance vie et non-vie, la filiale de gestion d'actifs et la filiale de courtage en solutions d'assurance.

Avec la gestion de plus de 2 millions de contrats, Suravenir Assurances est le 4<sup>ème</sup> bancassureur français en termes de chiffre d'affaires en automobile, le 7<sup>ème</sup> en multirisque habitation (MRH) et le 6<sup>ème</sup> en Santé, selon le classement des bancassureurs établi en 2018.

Ses offres couvrent les besoins des particuliers dans les domaines suivants : Auto, Moto, Habitation et vie privée (protection juridique, assurance scolaire, ...), Santé (garantie des accidents de la vie, complémentaire santé, ...) et Prévoyance (dépendance).

La distribution est multi-canale, orientée selon 3 filières, la filière banque au travers des agences du Crédit Mutuel Arkéa qui est majoritaire, la filière courtage au travers de courtiers grossistes, et la filière internet, axe de développement du plan 2016-2020. Par ailleurs, la satisfaction client et la maîtrise des résultats techniques sont deux éléments clés de réussite de sa stratégie. Enfin, son agilité, son système d'information robuste et ses équipes compétentes sont au service de sa détermination à anticiper les évolutions technologiques et comportementales bousculant le secteur de l'assurance.

Siège social Suravenir Assurances	Siège social Crédit Mutuel Arkéa	ACPR	Commissaires aux Comptes : Mazars
2, rue Vasco de Gama, 44800 Saint-Herblain	1, rue Louis Lichou, 29480 Le Relecq-Kerhuon	Brigade 2 située au 4, place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris cedex 09	Le Quessant Bâtiment A, 9 rue Maurice Fabre, 35000 Rennes Représentant : Monsieur Ludovic Sevestre (jusqu'à l'arrêté 2018)

## A.2. RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION

### A.2.A. PERFORMANCE GLOBALE DE SURAVENIR ASSURANCES EN 2018

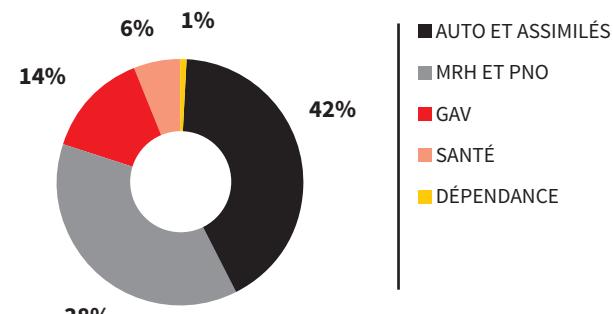
Malgré une concurrence toujours très forte, la production d'affaires nouvelles de Suravenir Assurances atteint un nouveau record avec 405.757 contrats soit une hausse de 14% par rapport à 2017. Cette augmentation s'observe également pour les contrats majeurs qui affichent une production record de 277.543 contrats, soit une augmentation de 9% par rapport à 2017. Les contrats majeurs pour Suravenir Assurances font référence aux contrats Automobile et assimilés, Multirisques habitation (MRH) et Propriétaires non occupants (PNO), Santé, Garanties accidents de la vie (GAV) et Dépendance, et Navigation de plaisance ; ils représentent en effet plus de 90% du chiffre d'affaires de Suravenir Assurances.

Cette excellente performance commerciale sur les contrats majeurs se constate sur toutes les filières de distribution, mais elle est beaucoup plus marquée sur les filières courtage (+9,5%) et internet (+51%) que sur la filière bancaire (+2,5%). Elle s'observe majoritairement sur les produits d'assurance automobile (+16%) et habitation (+5%), les produits de prévoyance (GAV et dépendance) et santé enregistrant des baisses respectives de -4% et -1%.

Au 31 décembre 2018, le portefeuille total de Suravenir Assurances a connu une progression de 5,8% pour un total de 2.317.000 contrats. Les produits majeurs totalisent 1.252.000 contrats, soit une progression de 5% par rapport à 2017, les réseaux autres que bancaires représentant 31% du portefeuille total de produits majeurs contre 30% en 2017.

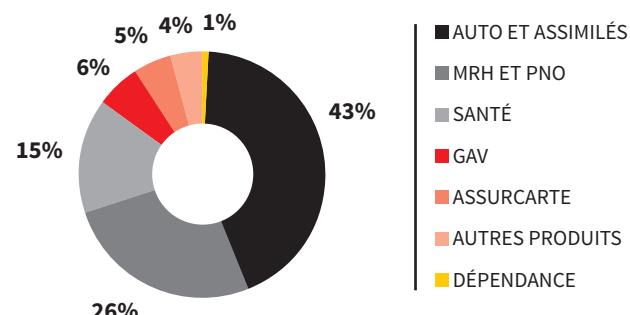
Le portefeuille en cours de produits majeurs de Suravenir Assurances progresse de 5,1% avec un apport net de 59.500 contrats, les canaux courtage et internet représentant 59% de cet apport net.

Répartition du portefeuille total en nombre de contrats majeurs au 31/12/2018



Le chiffre d'affaires de Suravenir Assurances a progressé de 5,2% pour s'établir à 384 M€. La plus importante progression concerne les produits d'assurance automobile (+8,4%) pour un chiffre d'affaires total d'un peu plus de 166 M€. Les produits d'assurance habitation enregistrent un chiffre d'affaires de 98,5 M€ soit une augmentation de 2,3% et les assurances de personnes un chiffre d'affaires égal à 84,8 M€ soit une progression de 3,2%.

Répartition du chiffre d'affaires au 31/12/2018



La performance commerciale de Suravenir Assurances est encore très satisfaisante et s'inscrit dans la progression du marché des assurances de biens et responsabilités dont les cotisations en 2018 ont connu leur plus forte croissance depuis 2012 (+2,9%).

Concernant la sinistralité, l'année 2018 a été marquée par une multiplicité d'événements climatiques, sous la forme d'orages, grêle et vents forts, impactant sévèrement la compagnie. Tous ces événements climatiques ont pesé chez Suravenir Assurances en brut de réassurance pour 14,2 M€ contre 12,1 M€ en 2017. Toutefois, grâce au programme de réassurance, l'impact net est inférieur à celui de 2017 à 7,2 M€. Par ailleurs la très forte pluviométrie sur le premier semestre a provoqué une recrudescence des sinistres dégâts des eaux, dégradant la sinistralité MRH. La sinistralité attritionnelle s'est donc détériorée sur la MRH mais également sur l'automobile avec la hausse des coûts moyens. Sur le front des graves, Suravenir Assurances a enregistré une détérioration également (+ 0,6 point de S/P) avec notamment une très forte sinistralité incendie.

Tous ces éléments ont conduit à une dégradation du ratio sinistres à primes de survenance 2018, net de réassurance, à 64,5%, en hausse de 2,5 points par rapport à 2017.

Le résultat financier de l'année 2018 est de 10,5 M€ pour un stock de placements financiers de 423 M€ à fin 2018. Ce résultat est en baisse de 0,9 M€ par rapport à 2017 sous l'effet d'un contexte de taux bas qui perdure et d'un stock de titres qui diminue progressivement depuis juin 2016, suite à la décision d'arrêter quasiment tous les investissements à cette date à des fins d'une gestion optimale de la trésorerie pour permettre la remontée exceptionnelle sur 3 ans de dividendes supplémentaires pour 100 M€.

L'ensemble des autres composantes du compte de résultat, frais généraux et commissions, ne présentant pas de variation atypique, il en ressort un résultat net social après impôts à 42,8 M€ contre 42,1 M€ l'an dernier, soit une progression de près de 2%, au-delà du résultat net estimé au budget initial à 40,5 M€.

### Résultat technique

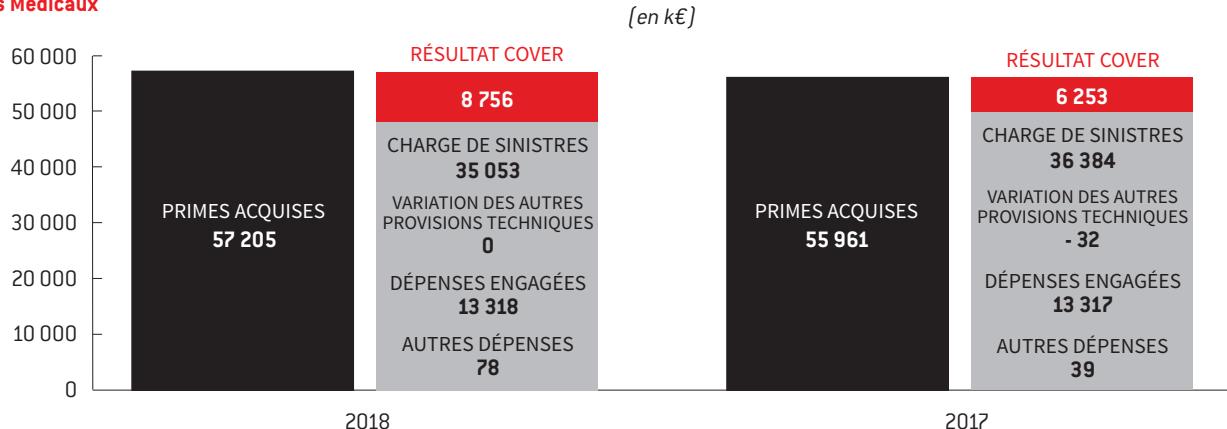
en k€	Brut	Cessions	Opérations nettes 12/2018	Opérations nettes 12/2017
<b>1 Primes acquises</b>	<b>376 187</b>	<b>20 444</b>	<b>355 743</b>	<b>338 570</b>
1a Primes	384 130	20 444	363 687	345 079
1b Variations des primes non acquises	-7 944	-	-7 944	-6 509
<b>2 Produits des placements alloués</b>	<b>7 408</b>	<b>-</b>	<b>7 408</b>	<b>7 646</b>
<b>3 Autres produits techniques</b>	<b>8 849</b>	<b>-</b>	<b>8 849</b>	<b>7 883</b>
<b>4 Charges des sinistres</b>	<b>-223 350</b>	<b>-11 801</b>	<b>-211 549</b>	<b>-202 626</b>
4a Prestations et frais payés	-214 660	-3 863	-210 797	-191 403
4b Charges des provisions pour sinistres	-8 690	-7 938	-752	-11 223
<b>5 Charges des autres provisions techniques</b>	<b>658</b>	<b>-268</b>	<b>927</b>	<b>2 342</b>
<b>6 Participations aux résultats</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>7 Frais d'acquisition et d'administration</b>	<b>-91 910</b>	<b>-1 905</b>	<b>-90 005</b>	<b>-85 954</b>
7a Frais d'acquisition	-79 963	-	-79 963	-76 492
7b Frais d'administration	-11 947	-	-11 947	-11 349
7c Commissions reçues des réassureurs	-	-1 905	1 905	1 887
<b>8 Autres charges techniques</b>	<b>-8 919</b>	<b>-</b>	<b>-8 919</b>	<b>-6 633</b>
<b>9 Variation de la provision pour égalisation</b>	<b>2 528</b>	<b>55</b>	<b>2 472</b>	<b>1 088</b>
<b>Résultat Technique de l'assurance Non-Vie</b>	<b>71 450</b>	<b>6 524</b>	<b>64 926</b>	<b>62 316</b>

L'évolution des primes acquises (+5%) reflète l'augmentation de l'activité de la compagnie sur l'année. La charge des sinistres est en hausse sur l'année (+4,4%) du fait de la dégradation de la sinistralité attritionnelle et du poids des sinistres graves. Cette hausse est atténuée par le dégagement important de boni, suite à une modification des modalités de révision des dossiers antérieurs.

Ces différents éléments conduisent à un ratio < Charges de Sinistres [y compris charges des autres provisions techniques] / Primes Acquises > stable à 59%. Les dépenses engagées, en soutien de l'activité de la compagnie, sont en augmentation cohérente avec la hausse des primes (+4,7%).

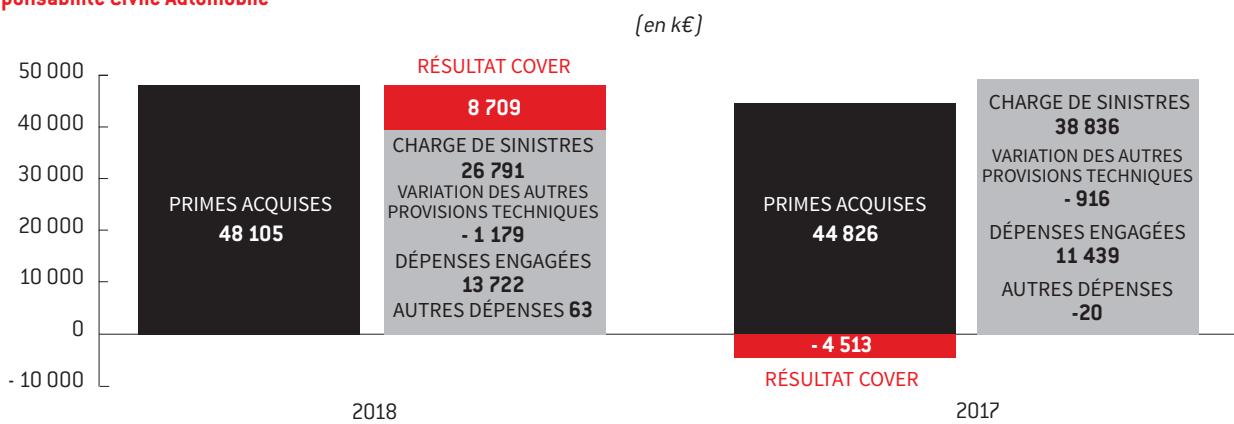
## A.2.B. PERFORMANCE PAR LIGNE D'ACTIVITÉ DE SURAVENIR ASSURANCES EN 2018

### Frais Médicaux



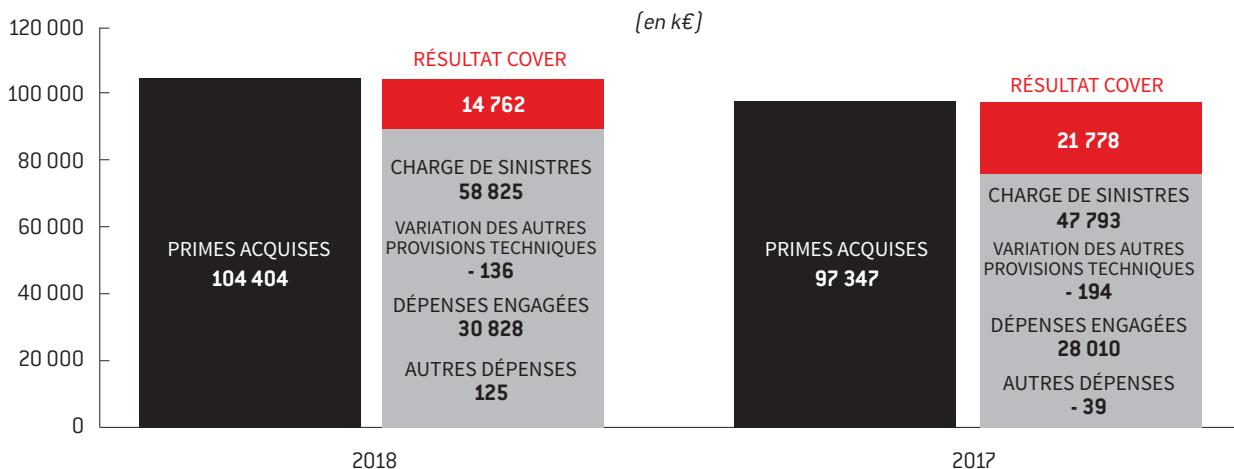
Les primes acquises sont en légère hausse sur la période (+2%), marquant ainsi le rebond commercial du produit Santé, après les années post Loi ANI. Les résultats techniques étant en amélioration sur la période, la ligne d'activité connaît cette année une hausse significative de son résultat (+40%).

### Responsabilité Civile Automobile



Les primes acquises ont progressé de plus de 7%. L'année 2018 a principalement été marquée pour cette ligne d'activité par les campagnes de révision des dossiers sinistres (menées dans le cadre de la mise à jour des modalités de révision des dossiers) dégageant des bonus sur les années antérieures à 2018.

### Autres Assurances Véhicules à Moteur

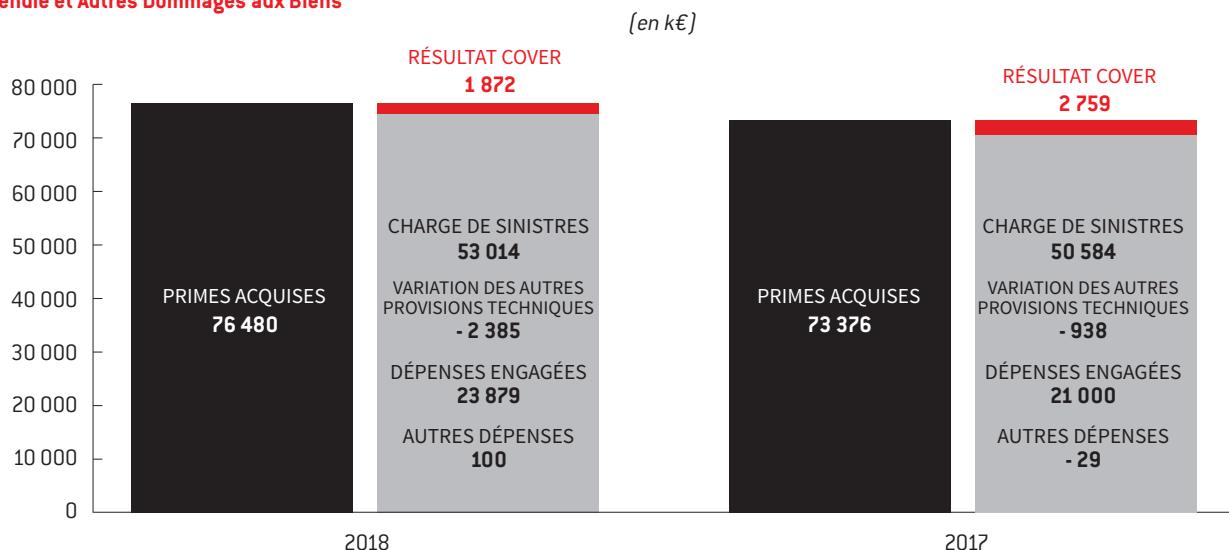


Les primes acquises des assurances hors Responsabilité Civile des produits Automobiles (ou assimilés) sont en hausse (évolution du portefeuille de contrats en cours et évolutions tarifaires) mais la charge de sinistre connaît une hausse bien plus importante sur l'année (+31%) liée aux hausses des fréquences de sinistres et à leurs coûts moyens en progression significative.

Le résultat de cette ligne d'activité, premier contributeur au résultat d'ensemble, est ainsi en baisse de plus de 30%.



## Incendie et Autres Dommages aux Biens



La hausse des primes acquises de cette ligne d'activité inclut la baisse des primes cédées par la réaffectation des commissions reçues des réassureurs. Sans cet effet, la hausse ne couvrirait pas celle de la charge sinistre (4,8%) liée aux dégradations des fréquences et des coûts moyens des sinistres.

La baisse du résultat de la ligne d'activité sur l'année 2018 est atténuée par une forte reprise de la provision d'égalisation sur l'année.

## A.3. RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS

### A.3.A. REVENUS ET DÉPENSES GÉNÉRÉS PAR LES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Le portefeuille d'investissements de Suravenir Assurances est presque exclusivement composé de titres obligataires.

au 31/12/2018 (en k€)	Valeur au bilan S1	%	Revenu 2018	%
<b>Total</b>	<b>432 839</b>	<b>100%</b>	<b>10 796</b>	<b>100%</b>
<b>Immobilisations corp. pour usage propre</b>	<b>11 529</b>	<b>2,7%</b>	<b>158</b>	<b>1,5%</b>
<b>Obligations</b>	<b>412 291</b>	<b>95,3%</b>	<b>10 301</b>	<b>95,4%</b>
<i>dont Obligations d'entreprises</i>	266 831	65%	7 346	71%
<i>dont Obligations souveraines</i>	142 461	35%	2 912	28%
<i>Dont Autres obligations</i>	3 000	1%	43	0%
<b>Fonds d'investissement</b>	<b>9 019</b>	<b>2,1%</b>	<b>336</b>	<b>3,1%</b>

Les revenus financiers s'appuient donc en grande partie (95% des revenus) sur les coupons servis par les produits obligataires. En 2018, les revenus obligataires ont été de 10,3 M€, en baisse par rapport à 2017 du fait de la baisse du portefeuille de Suravenir Assurances (arrivées à échéance supérieures aux nouveaux investissements sur l'année 2018 quasi inexistants).

Les autres revenus proviennent de loyers immobiliers (en baisse sur 2018 du fait d'une moindre superficie mise en location) et de revenus issus de fonds communs (obligations émises par les fonds).

### A.3.B. PERTES ET PROFITS COMPTABILISÉS EN FONDS PROPRES

Les fonds propres sociaux de Suravenir Assurances à fin décembre 2017 s'élevaient à 177,3 M€. Ils s'affichent au 31 décembre 2018 à 156,5 M€. Cette baisse des fonds propres de 20,8 M€ s'explique par un versement complémentaire de 33,3 M€ de dividendes au Crédit

Mutuel Arkéa en sus des dividendes normatifs suite à la décision de remonter exceptionnellement 100 M€ supplémentaires en dividendes sur 3 ans à partir de l'exercice 2016.

**B**

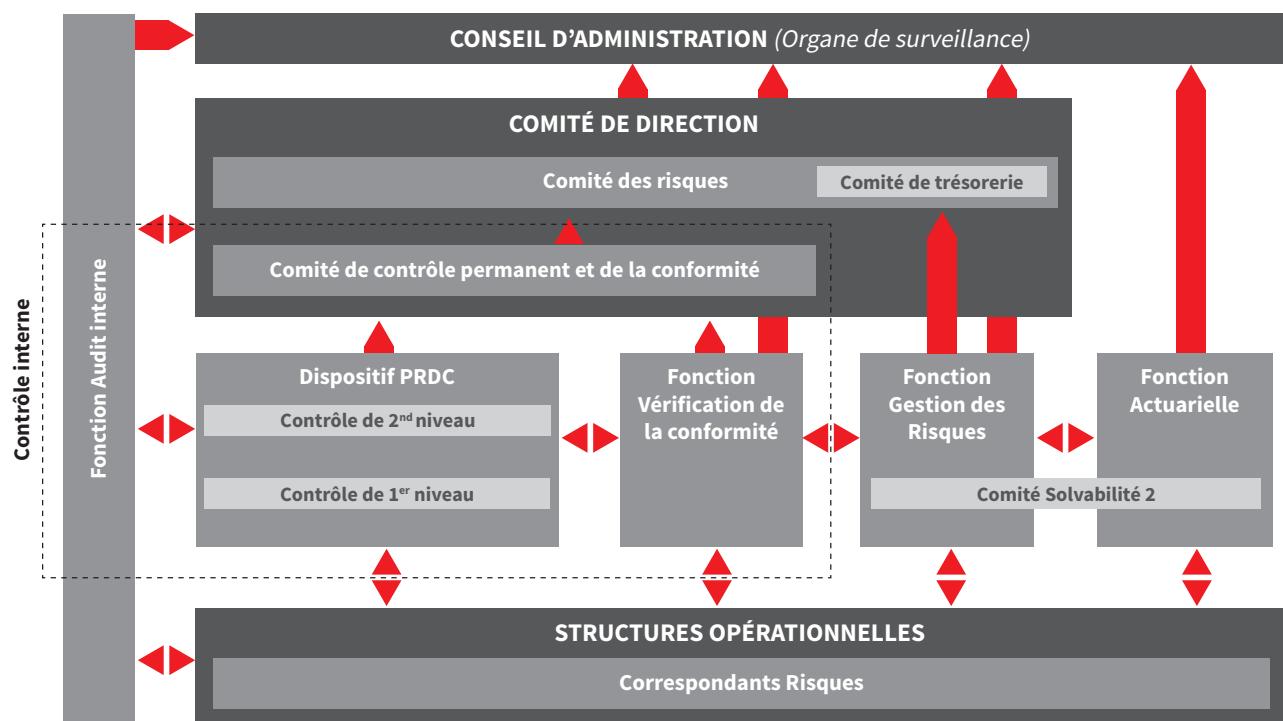
**SYSTÈME**

**DE GOUVERNANCE**

## B.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE

### B.1.A. STRUCTURE DE LA GOUVERNANCE DE SURAVENIR ASSURANCES

Le système de gouvernance mis en œuvre chez Suravenir Assurances repose sur une séparation claire des responsabilités, assurées par les instances et acteurs-clés présentés ci-après.



#### Le Conseil d'administration [CA]

Le Conseil d'administration [CA] de Suravenir Assurances fixe les grandes orientations stratégiques, financières et commerciales de la compagnie et le cadre d'appétence au risque au sein duquel la compagnie peut évoluer.

Il contribue notamment à la gestion des risques de Suravenir Assurances et à leur surveillance. Il définit et actualise régulièrement :

- ▶ le cadre de souscription (produits acceptés, canaux de distribution, ...),
- ▶ le cadre d'appétence au risque,
- ▶ la politique de réassurance,
- ▶ la politique de placements financiers,
- ▶ les politiques de gestion des risques.

Il s'appuie ensuite de façon opérationnelle :

- ▶ sur la direction générale (directeur général assisté du comité de direction) pour la définition du cadre opérationnel des activités de Suravenir Assurances en accord avec les éléments validés par le CA,
- ▶ sous la responsabilité hiérarchique de la direction générale, les équipes dédiées à la gestion des risques, conformité et contrôle permanent pilotent la conformité des opérations, la bonne réalisation des processus et la maîtrise des risques,
- ▶ sur les informations et reportings que lui délivrent les fonctions-clés.

En tant qu'organe décisionnel ultime, le CA procède à toute époque de l'année aux vérifications et aux contrôles qu'il juge opportuns. Il se fait communiquer les documents qu'il estime utiles ou nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut contacter directement les responsables des fonctions-clés afin obtenir des explications sur la gestion des risques de la société ainsi que les informations ou précisions qu'il juge nécessaires à sa bonne compréhension et maîtrise de l'activité.

Le CA se réunit au moins quatre fois par an sur la base du calendrier annuel adopté en fin d'année précédente.

## **La Direction Générale - Le Comité de direction**

Le directeur général, nommé par le CA, est en charge de la réalisation opérationnelle du plan stratégique défini par le CA. Il prend toute décision utile, dans le respect du cadre d'appétence au risque.

Pour mener à bien cette mission, le directeur général s'appuie sur un Comité de direction en charge de l'animation opérationnelle du cadre stratégique fixé par le CA. Il prend à ce titre toutes les décisions nécessaires au développement de la compagnie dans le respect des niveaux de risques validés par l'organe délibérant.

Notons que la directrice administrative et financière, Mme Quéré-Genin, le directeur technique, M. Le Tallec, sont également dirigeants effectifs au côté de M. Snoeck, directeur général. Ils assurent ainsi la continuité de la direction générale, en cas de vacance ou d'absences prolongées. Les dirigeants effectifs de Suravenir Assurances sont responsables de la gestion des risques de l'entité devant le CA. À ce titre, ils valident notamment les limites qui leurs sont proposées au cours du Comité des risques avant leur approbation par le CA.

## **Le Comité des risques**

Le Comité des risques, composé des membres du Comité de direction et de la fonction Gestion des risques (FGR), assure l'étude et le pilotage des risques. Ainsi, le Comité des risques se fait présenter trimestriellement un tableau de bord des risques. Il intervient également pour valider les orientations prises sur le fonctionnement du système de gestion des risques.

Il a pour missions de définir les règles encadrant la prise de risques (en accord avec le cadre défini par le CA), et de vérifier l'adéquation des systèmes de contrôle aux activités de Suravenir Assurances.

Il permet au Comité de direction de mesurer, prévoir et piloter le niveau de risque et son impact sur les indicateurs et résultats de la compagnie.

Le Comité des risques est présidé par le directeur général de Suravenir Assurances et se réunit au moins une fois par mois.

## **Le Comité Solvabilité 2**

Le Comité des risques s'appuie sur les travaux d'un comité opérationnel : le Comité Solvabilité 2. Ce comité est composé des membres permanents suivants : le directeur administratif et financier, le directeur technique, le responsable de la FGR, le responsable de la fonction Actuarielle, ainsi que d'un représentant de la direction des risques Arkéa. Le Comité Solvabilité 2 (à minima trimestriel) a pour mission de :

- valider les hypothèses des calculs trimestriels et annuels du ratio de Solvabilité 2 ainsi que les approximations retenues,
- opérer un contrôle de second niveau sur les résultats des travaux Pilier 1 par une revue analytique et une validation systématique de l'évaluation de la qualité des données à chaque remise trimestrielle Solvabilité 2,
- dans le cadre de l'exercice ORSA (*Own Risk and Solvency Assessment*),
  - analyser et valider les hypothèses et simplifications retenues dans la détermination du BGS (Besoin Global de Solvabilité),
  - définir les scénarios de stress-tests qui seront proposés pour validation au Comité des risques,
  - valider les évaluations quantitatives du processus ORSA.

## **Le Comité de trésorerie**

Le suivi des risques financiers est du ressort du Comité de trésorerie qui, dans le respect de la stratégie de placements financiers validée par le CA, définit les règles d'investissements et de désinvestissements à respecter par le mandataire de gestion Fédéral Finance Gestion. Il s'assure également du respect de ces règles.

Il se réunit 3 fois par an au minimum et est composé, pour Suravenir Assurances, du directeur général, du directeur administratif et financier, du directeur technique, du responsable de la FGR, et, pour le gestionnaire d'actifs Fédéral Finance Gestion (FFG), du gérant taux et mandat institutionnel, du responsable de la relation client, du chargé de gestion des risques, d'un analyste ESG<sup>(1)</sup>, et à minima deux fois par an, du directeur général de FFG.

## **Le Comité de conformité et de contrôle permanent**

Le Comité de conformité et de contrôle permanent est composé des membres du Comité de direction et du responsable de la fonction Vérification de la conformité (également responsable du contrôle permanent).

► Sur le périmètre du contrôle permanent, la mission du Comité consiste à :

- s'assurer de l'existence, de l'adéquation et de l'efficacité des dispositifs de maîtrise des risques opérationnels au travers de la présentation des résultats de contrôle permanent,
- valider les recommandations proposées par le Service du Contrôle Permanent,
- relayer et assurer un suivi de l'avancement des actions correctrices.

► Sur le périmètre de la conformité, la mission du Comité consiste à :

- assurer un suivi du plan annuel de conformité,
- identifier et évaluer le risque de non-conformité, en regard des changements constatés dans l'environnement juridique et réglementaire sur les opérations de la compagnie et notamment des impératifs et/ou points d'attention adressés par les autorités de tutelle ou de contrôle,
- relayer les réserves soulevées dans le circuit de conformité et assurer le suivi des plans de progrès à partir de l'analyse des insuffisances des dispositifs de maîtrise du risque de non-conformité,
- examiner et définir les priorités des actions en matière de conformité,
- réaliser un état d'avancement des actions planifiées, et, éventuellement, les problèmes rencontrés dans la mise en œuvre.

## **Les fonctions-clés**

Conformément à la réglementation Solvabilité 2, le CA a validé la désignation de 4 fonctions-clés au sein de Suravenir Assurances. Ces 4 fonctions-clés disposent d'un accès direct au CA de Suravenir Assurances, ainsi qu'à ses dirigeants effectifs. Elles peuvent ainsi, en toute indépendance, exercer à leur attention toute communication régulière ou spécifique voire toute alerte qu'elles jugeraient nécessaire lorsque surviennent des évènements de nature à la justifier.

<sup>(1)</sup> Environnement, Social et Gouvernance : sigle international utilisé qui constitue généralement les trois piliers de l'analyse extra-financière. Ils sont pris en compte dans la gestion socialement responsable.

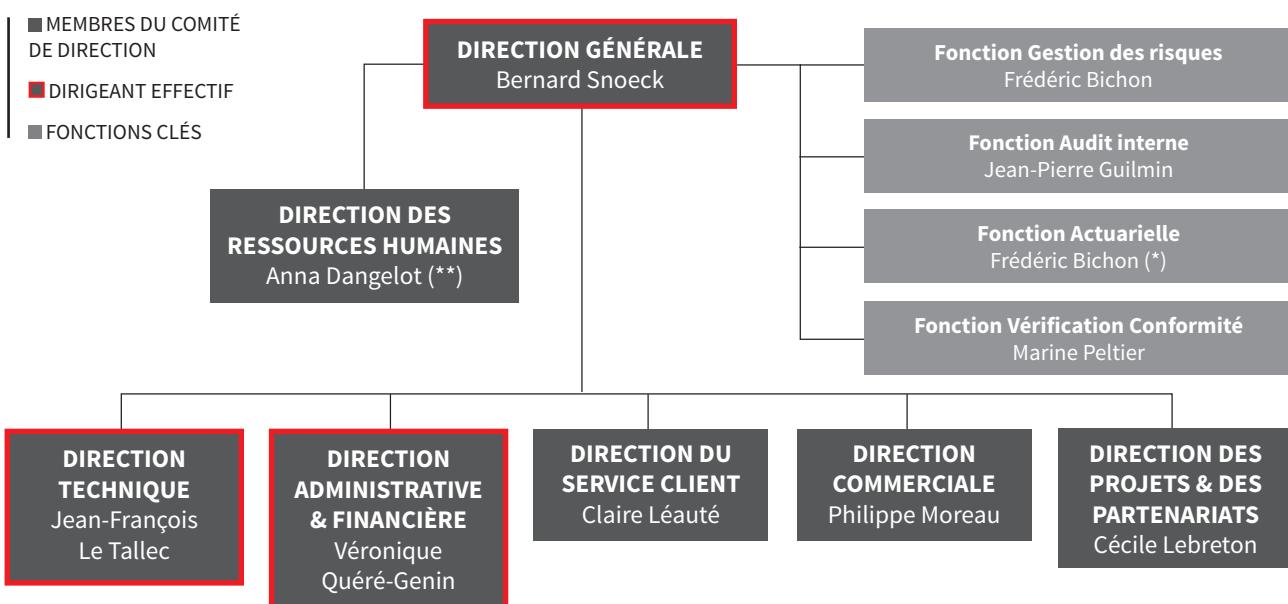
Les missions confiées à ces fonctions-clés s'inscrivent dans les dispositions de la directive Solvabilité 2 [article 269 à 272 du règlement délégué], en synthèse :

<b>Fonction Gestion des Risques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- pilote opérationnellement l'ensemble des risques (directement ou par délégation), dans le cadre de l'appétence au risque défini par le CA</li> <li>- identifie, qualifie et quantifie les niveaux d'exposition aux risques, propose et initie les mesures de maîtrise et de réduction de ces risques</li> <li>- coordonne la production des données de pilotage associées, avec l'appui des experts métiers</li> <li>- est le responsable du processus ORSA et communique annuellement le rapport ORSA au CA</li> </ul>
<b>Fonction Vérification de la conformité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- s'assure de façon permanente du respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives en vigueur</li> <li>- élabore annuellement un plan de conformité soumis au CA</li> <li>- analyse l'impact possible de tout changement de l'environnement juridique sur les opérations de Suravenir Assurances</li> <li>- évalue l'adéquation des mesures adoptées par l'entreprise pour prévenir tous risques de non-conformité</li> <li>- propose toutes actions de correction utiles aux fins d'amélioration de la couverture de ces risques</li> <li>- rend compte directement au CA, lors du point sur le contrôle interne semestriel, du niveau de maîtrise du risque de non-conformité</li> </ul>
<b>Fonction Actuarielle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- garantit le caractère approprié des méthodologies, hypothèses ou approximations utilisées dans le calcul des provisions techniques</li> <li>- apprécie la suffisance et la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions techniques</li> <li>- émet un avis sur la politique de souscription de Suravenir Assurances</li> <li>- émet un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance au regard du cadre d'appétence au risque défini</li> <li>- contribue à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques, notamment en ce qui concerne l'ORSA</li> <li>- informe le CA, par la communication annuelle d'un rapport actuariel, des conclusions et observations de ces travaux</li> </ul>
<b>Fonction Audit Interne</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- évalue l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne et les autres éléments du système de gouvernance</li> <li>- définit un plan pluriannuel d'audit au regard des risques portés</li> <li>- s'assure de la réalisation de ce plan de façon exhaustive</li> <li>- formule des recommandations documentées sur les pistes d'amélioration identifiées</li> <li>- suit la mise en œuvre effective des recommandations</li> <li>- produit un rapport d'activité annuel, communiqué au CA</li> </ul>

### B.1.B. CHANGEMENT NOTABLE DU SYSTÈME DE GOUVERNANCE SURVENU AU COURS DE L'EXERCICE 2018

Le système de gouvernance de Suravenir Assurances n'a pas été modifié notablement en 2018.

Au 31/12/2018, l'organigramme de Suravenir Assurances est le suivant :



Depuis le 4 mars 2019, la responsabilité de la fonction Actuarielle n'est plus cumulée avec la FGR, mettant ainsi un terme à la solution transitoire en place depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2017. La nomination du responsable de la fonction Actuarielle, Emmanuel Courilleau, a été validée par le CA du 18 décembre 2018 et a été notifiée à l'ACPR. Depuis le 18 mars 2019, la direction des Ressources Humaines est assurée par Valentine Urvoy.

## B.1.C. POLITIQUE ET PRATIQUES DE RÉMUNÉRATION DE SURAVENIR ASSURANCES

### Gouvernance du dispositif de rémunération

La gouvernance du dispositif de rémunération mise en œuvre chez Suravenir Assurances est déléguée au Comité des Rémunérations du Groupe Crédit Mutuel Arkéa, conformément à la délibération du CA de Suravenir Assurances du 16 décembre 2014.

Dans le cadre de sa mission, le Comité des Rémunérations du Groupe Crédit Mutuel Arkéa, en ce qui concerne Suravenir Assurances :

- a. Élabore le système de rémunération variable, décrit ci-après, des cadres de direction,
- b. S'assure de la cohérence générale de la politique de rémunération de la compagnie en regard des principes de rémunération définis au sein du Groupe,
- c. Procède à l'examen annuel des rémunérations, indemnités et avantages de toute nature accordés aux dirigeants effectifs,
- d. Procède à l'examen annuel de la politique de rémunération des salariés dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque du Crédit Mutuel Arkéa ou de la compagnie,
- e. Procède périodiquement à l'examen du montant des indemnités allouées aux administrateurs.

Pour l'exercice de l'ensemble de ses missions le Comité des rémunérations dispose des moyens nécessaires et peut recourir à des conseils externes.

Le Comité des rémunérations rend compte régulièrement de ses travaux au CA du Crédit Mutuel Arkéa. Le détail de ces travaux est décrit dans un rapport distinct, « politique et pratiques de rémunérations du Groupe Crédit Mutuel Arkéa », communiqué à l'ACPR.

Suravenir Assurances a mis à jour sa politique de rémunération, validée par le CA de Suravenir Assurances du 18 décembre 2018. La politique a fait l'objet d'un examen et d'une validation par le Comité des rémunérations du Crédit Mutuel Arkéa le 24 janvier 2019.

### Principes de rémunération

#### Administrateurs

Suravenir Assurances étant une société anonyme, des jetons de présence, donnant droit à rémunération, sont accordés aux administrateurs. Dans le cadre de leur mandat exercé chez Suravenir Assurances, ces jetons de présence constituent l'unique dispositif de rémunération des administrateurs. Le montant net global versé au cours de l'exercice 2018 s'élève à 17 658 €.

#### Dirigeants effectifs

Les 3 dirigeants effectifs de Suravenir Assurances sont salariés de la Société des Cadres de Direction Arkéa [ASCD].

Leur rémunération comprend une partie fixe et une partie variable.

Le système de rémunération variable de ces cadres dirigeants et cadres de direction, élaboré par le Comité des Rémunérations, vise à fidéliser et valoriser l'engagement et la loyauté de ces collaborateurs. Complémentaire de la rémunération fixe, la rémunération variable rémunère les réalisations quantitatives et/ou qualitatives mesurées à partir des performances individuelles (au regard des objectifs fixés notamment sur des sujets tels que la RSE, la mixité ou l'« obsession client ») et collectives (résultat d'exploitation, coefficient d'exploitation et coefficient d'engagement du Groupe et de Suravenir Assurances) constatées.

Cette partie variable se déclenche dès lors que les objectifs du Groupe et/ou de la filiale ont été atteints.

Arkéa SCD	Part variable (% de la rénumération)
Cadres dirigeants de Suravenir Assurances ► Directeur Général ► Directeur administratif et financier	max. 45% max. 32%
Cadres de direction de Suravenir Assurances ► Directeur technique	max. 20%

Les autres membres du Comité de Direction, salariés ASCD, s'inscrivent dans les principes de rémunération des cadres de direction.

#### Fonctions-clés

Le titulaire de la fonction-clé Audit Interne de Suravenir Assurances, également fonction-clé désignée au sein de la société Suravenir, est salarié ASCD. À ce titre, il s'inscrit dans les principes de rémunération des cadres de direction.

Les principes de rémunération des titulaires des fonctions-clés Gestion des risques, Actuarielle et Vérification de la conformité s'inscrivent dans ceux définis pour l'ensemble des salariés de Suravenir Assurances.

#### Salariés de Suravenir Assurances

La politique de rémunération de Suravenir Assurances tient compte du cadre général proposé par la Direction des ressources humaines du Groupe Crédit Mutuel Arkéa.

Elle est basée à la fois sur les performances et les compétences individuelles, liées aux objectifs individuels, et sur la performance collective, associée aux résultats financiers globaux de l'entreprise.

À la rémunération individuelle « de base » peut s'ajouter une partie variable :

- pour les équipes de gestion des sinistres matériels », en fonction des taux de préconisation des réseaux et/ou garages agréés,
- pour les membres du Comité de direction non ASCD, en fonction de critères définis annuellement et individuellement, et selon les indications définies pour les salariés ASCD.

Cette partie variable n'encourage pas la prise de risques au-delà des limites de tolérance aux risques de l'entreprise. L'organisation part fixe/part variable s'inscrit dans les exigences de l'article 275 des actes délégués de la directive Solvabilité 2.

Une prime exceptionnelle peut également être versée aux salariés de Suravenir Assurances de manière annuelle en fonction d'une implication particulière dans un ou plusieurs dossiers ou projets.

Cette prime est, sauf exception, limitée à 16% du salaire de base.

Il convient d'indiquer que la politique de rémunération de Suravenir Assurances, révisée sur l'exercice 2018, intègre les dispositions spécifiques posées par la Directive sur la Distribution d'Assurances relatives à la rémunération de l'ensemble des personnels de Suravenir Assurances participant à la distribution des produits d'assurances ou à la réalisation d'autres travaux préparatoires à leur conclusion : Suravenir Assurances veille à ce que tout autre incitant que la rémunération en faveur de son personnel soit suffisamment global pour ne pas privilégier la vente d'un produit en particulier, ou ne constitue une entrave à la liberté de conseil.

Une prime d'expérience est également versée aux collaborateurs de statut « employé », selon les dispositions de la Convention Collective Nationale applicable (CCN des Sociétés d'Assurances du 27/05/92).





En outre, un certain nombre d'accords d'entreprise ont été négociés avec les partenaires sociaux : accord de participation, accord d'intéressement, Compte Épargne Temps, Plan Epargne Entreprise, et Plan Epargne Retraite Collectif.

La politique de rémunération de Suravenir Assurances est encadrée par un budget annuel centralisé à la Direction des ressources humaines. Le suivi et le respect de ce budget sont effectués par le directeur financier.

#### Régimes de retraite complémentaire

Tous les salariés ASCD bénéficient d'un dispositif de retraite complémentaire à cotisations et à prestations définies, selon les dispositions générales des articles 83 et 39 du Code Général des impôts et sous conditions d'attribution des prestations.

► Au titre de l'article 39, la cotisation est intégralement versée par l'entreprise et le collaborateur perçoit une rente maximum de 10% de la dernière rémunération brute.

► Au titre de l'article 83, la cotisation est fixée à 7% de la rémunération annuelle brute (4% par l'entreprise, 3% par le salarié).

S'agissant des responsables des fonctions-clés Gestion des risques, Actuariat et Vérification de la conformité, un régime de retraite complémentaire et supplémentaire est en place, selon les dispositions générales de la CCN applicable [CCN des Sociétés d'Assurances du 27/05/92].

#### Transactions importantes conclues en 2018

Aucune transaction importante n'a été conclue sur 2018 entre Suravenir Assurances, un des membres de son Conseil d'Administration et/ou un de ses dirigeants effectifs ou toute autre personne exerçant une influence notable sur l'entreprise.

## B.2. EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET D'HONORABILITÉ

La politique de Suravenir Assurances en termes de compétence et d'honorabilité a pour objectifs de :

1. Définir les diligences effectuées auprès des acteurs clés du système de gouvernance pour attester de leur compétence et honorabilité dans l'exercice de leurs fonctions,
2. Présenter les situations qui déclenchent une nouvelle réévaluation de la compétence et de l'honorabilité,
3. Décrire la procédure de notification aux superviseurs.

Suravenir Assurances a mis en place un processus de vérification de la compétence et de l'honorabilité des personnes qui la dirigent (membres du CA, dirigeants effectifs) et des responsables des fonctions-clés :

1. Analyse de l'honorabilité et de la compétence avant la prise de fonction,
2. Analyse continue de l'honorabilité (extrait de casier judiciaire contrôlé périodiquement) et de la compétence pour les personnes en fonction/mandats.

Les principaux éléments de la procédure, en fonction des rôles, sont :

	ADMINISTRATEURS	DIRIGEANTS EFFECTIFS	FONCTIONS-CLÉS
AVANT LA NOMINATION (ou renouvellement)	1. Évaluation et validation des candidatures par le Comité des nominations du Crédit Mutuel Arkéa 2. Approbation des candidatures par le CA du Crédit Mutuel Arkéa 3. Approbation des nominations par le CA de Suravenir Assurances	Collecte de documents : pièce d'identité, CV, extrait de casier judiciaire, déclaration sur l'honneur de non condamnation...	1. Évaluation et validation des candidatures par les Dirigeants effectifs de Suravenir Assurances 2. Validation des nominations par le CA de Suravenir Assurances
PENDANT L'EXERCICE DE LA FONCTION	Taux d'assiduité remonté au Crédit Mutuel Arkéa lors des renouvellements de mandats	Suivi formel dans le cadre des entretiens annuels d'évaluation  Casier judiciaire vérifié tous les 3 ans	Devoir d'information (au Président du CA ou aux Dirigeants Effectifs) relative à tout événement susceptible d'influencer son honorabilité

Grâce à une formation régulière du CA (une à deux sessions par an) sur les différentes thématiques et enjeux d'une compagnie d'assurances, la compétence collective du CA est adaptée aux activités de Suravenir Assurances.

## B.3. SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES, Y COMPRIS L'ÉVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITÉ (ORSA)

### B.3.A. DESCRIPTION DU SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES

Piloté par le responsable de la fonction Gestion des risques, en lien permanent avec le Comité des risques, et dans le respect du cadre fixé par le CA, outre le dispositif ORSA, le système de gestion des risques de Suravenir Assurances comprend principalement :

- ▶ une identification des risques : la cartographie des risques majeurs,
- ▶ le cadre d'appétence au risque défini par le CA,
- ▶ une définition de limites pour chaque risque au sein des politiques de gestion des risques,
- ▶ un outil de suivi des risques : le tableau de bord des risques.

#### Identification des risques : la cartographie des risques majeurs

La cartographie des risques majeurs permet d'identifier et de calibrer les principaux risques encourus par Suravenir Assurances à l'horizon du business plan [5 ans], ayant potentiellement des impacts majeurs pour la compagnie, tant quantitatifs (pertes financières, baisse de la marge de solvabilité, ...) que qualitatifs (difficultés à atteindre les objectifs stratégiques, image, ...).

Elle est une base du système de gestion des risques, puisqu'elle permet de connaître les risques portés par la compagnie et offre donc au CA un cadre précis dans lequel pourra se placer la stratégie de gestion des risques.

Revue annuellement, et validée par le Comité des risques puis par le CA, elle est pilotée par le responsable de la FGR, en collaboration avec les correspondants risques.

#### Le cadre d'appétence au risque

Sur la base de la cartographie des risques majeurs et des axes stratégiques de Suravenir Assurances, le CA apprécie le profil de risque de la compagnie au regard du cadre d'appétence au risque.

Le cadre d'appétence au risque de Suravenir Assurances est déterminé par des seuils d'alertes associés au principal objectif du pilotage technique et financier : protéger la solvabilité et le résultat de Suravenir Assurances.

	APPÉTENCE	TOLÉRANCE	CAPACITÉ MAX
	Alerte	Seuil	Seuil
SOLVABILITÉ	Ratio de Solvabilité SCR (Solvency Capital Requirement) - Ratio spot	155%	<b>150%</b>
RÉSULTAT SOCIAL	Rapport (en %) entre le résultat social net annuel estimé de l'exercice et le résultat social net annuel budgété	80%	70%
		115%	100%
		60%	N/A

Le respect du cadre d'appétence est suivi dans le cadre du tableau de bord des risques. Une dérive d'un ou plusieurs indicateurs, au-delà du seuil d'alerte, fait l'objet d'une information et d'une explication à destination du Comité des risques puis du CA (cause, conséquences, perspectives, moyens correctifs mis en œuvre, proposition de modification de l'appétence), par le responsable de la FGR.

L'appétence au risque est intégrée dans le processus ORSA en tant qu'outil d'aide à l'analyse prospective du profil de risque.

#### Les politiques de gestion des risques

Les principes de gestion et de maîtrise des risques applicables aux catégories de risques de Suravenir Assurances sont définis et déclinés dans les politiques suivantes :

- ▶ Politique de Gestion des Risques de Souscription et de Provisionnement,
- ▶ Politique de Gestion du Risque d'Investissement,
- ▶ Politique de Gestion du Risque de Contrepartie,
- ▶ Politique de Gestion du Risque Opérationnel.

Les politiques formalisent notamment les éléments de maîtrise de chaque risque (gouvernance, limites, principes) en lien avec le cadre d'appétence au risque défini dans la politique de gestion des risques.

Ces politiques ont été approuvées par le Conseil d'Administration le 18 décembre 2018.

#### Suivi des risques et reporting

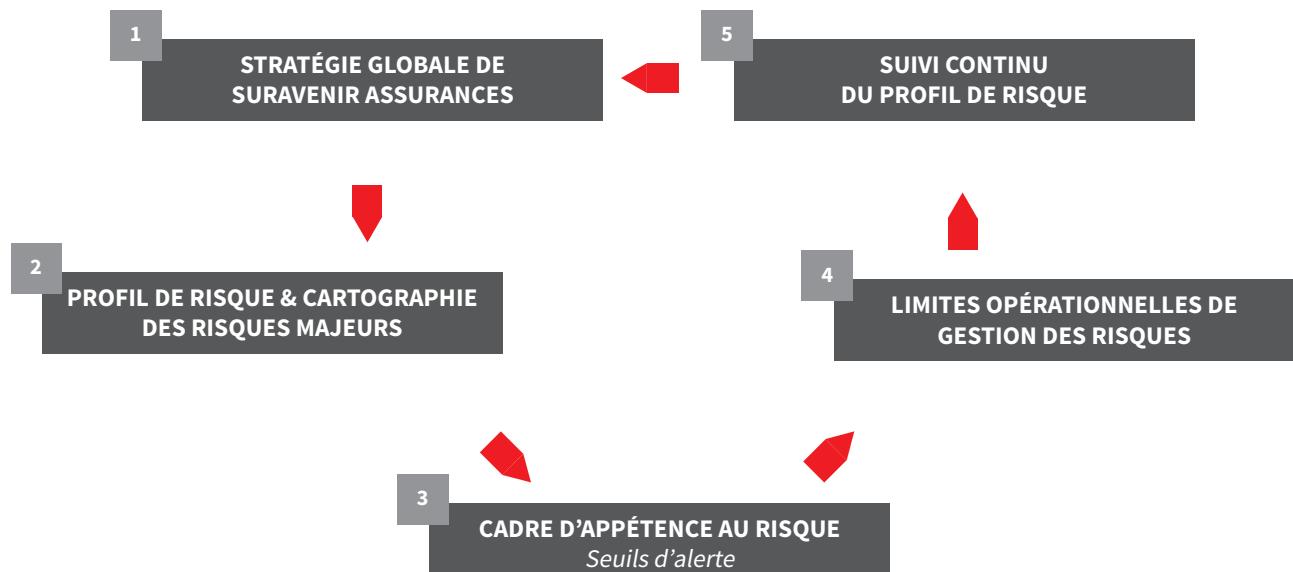
La FGR de Suravenir Assurances alimente le reporting relatif aux risques à destination du Comité des risques de Suravenir Assurances, de ses dirigeants effectifs, du Groupe Arkéa (ce reporting est intégré au reporting produit par la Direction des risques CM Arkéa pour le Comex, le CA et le Comité des Risques et du Contrôle Interne du Crédit Mutuel Arkéa) et des autorités de tutelle.

### B.3.C. DESCRIPTION DU PROCESSUS ORSA

Sous la responsabilité de la fonction Gestion des risques, le processus ORSA est étroitement lié à la stratégie de gestion des risques de Suravenir Assurances : il représente un ensemble de processus qui traduit la capacité de la compagnie à identifier, mesurer et gérer, de façon continue et prospective, les éléments susceptibles de modifier sa solvabilité ou impacter sa situation financière.

Le processus ORSA définit et s'articule autour de la stratégie de gestion des risques telle que décrite précédemment et pouvant être synthétisée comme suit.

#### Processus ORSA / Stratégie de gestion des risques



La conduite du processus ORSA permet à Suravenir Assurances de :

- ▶ veiller au respect permanent des exigences réglementaires en terme de fonds propres disponibles,
- ▶ identifier les évènements majeurs - internes ou externes - ayant un impact significatif sur son profil de risque,
- ▶ suivre et contrôler le respect permanent des limites de risque associées,
- ▶ alimenter les processus stratégiques et décisionnels en apportant des éclairages pour maintenir le profil de risque de Suravenir Assurances à un niveau compatible avec les niveaux d'appétence au risque définis.

Les outils et processus sur lesquels Suravenir Assurances s'appuie pour mener son processus ORSA sont :

- ▶ les résultats de la cartographie des risques majeurs,
- ▶ le cadre d'appétence au risque et les seuils associés,
- ▶ le PMT (Plan à Moyen Terme). Il reflète la stratégie de l'entreprise sous une forme de projection à 5 ans des principaux indicateurs et est approuvé par le Conseil d'Administration.

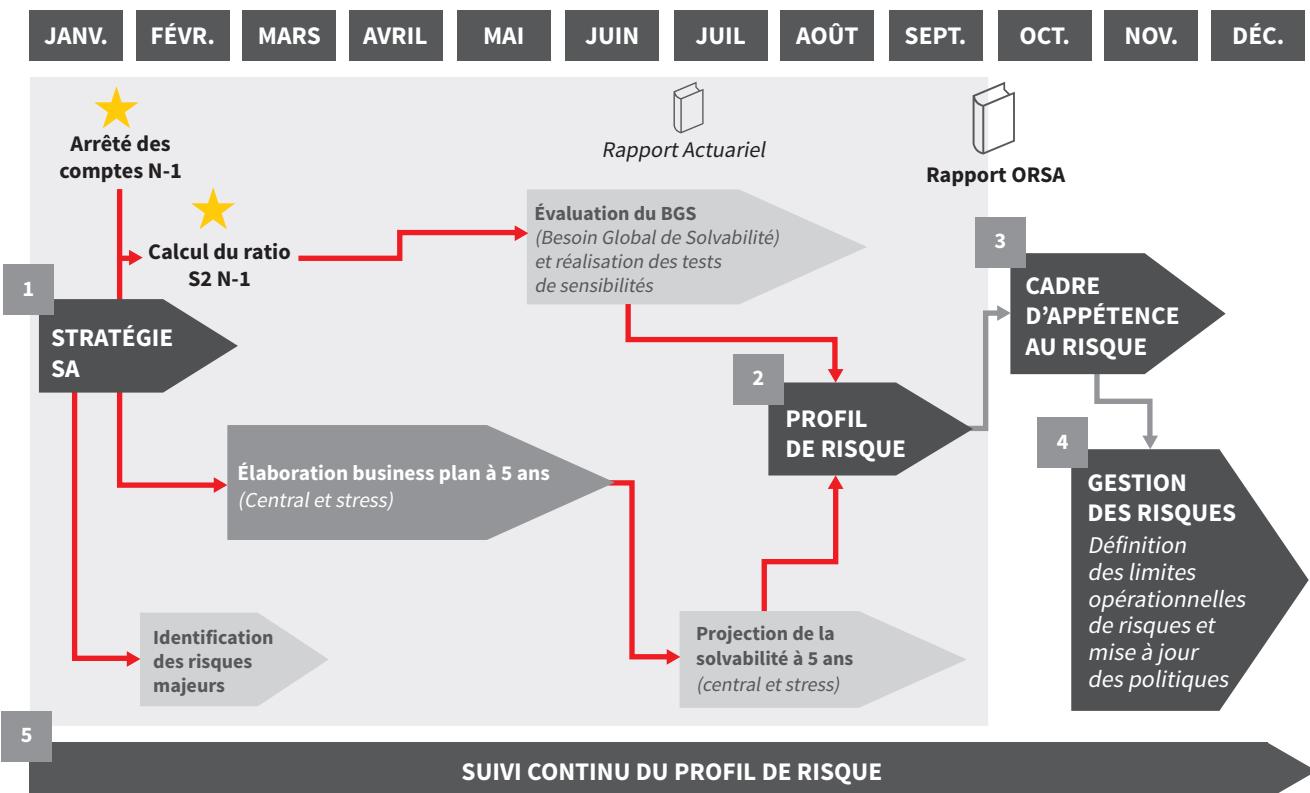
Le PMT est figé jusqu'à la prochaine révision stratégique, qui a lieu tous les 5 ans. Le business plan est un exercice annuel de prolongement des hypothèses stratégiques du PMT. Le business plan sert de base à la réalisation du processus ORSA et notamment pour la réalisation des scénarios de stress.

- ▶ la définition et réalisation des scénarios de stress.

Ce processus aboutit à la rédaction du rapport sur l'ORSA, validé par le Conseil d'Administration. Les éléments et les étapes significatives du processus ORSA sont validés par des instances définies (cf. B.1.A.).

## Calendrier de production de l'ORSA

Le calendrier de production du processus ORSA est défini par le responsable de la fonction Gestion des risques et validé par le CA :



Tout changement important du profil de risque de l'entreprise, suite à une modification des facteurs internes ou externes, déclenche le besoin d'un ORSA ponctuel (ou ORSA ad-hoc) suivant un calendrier spécifique.

### B.3.D. INTÉGRATION DU PROCESSUS ORSA AUX PRISES DE DÉCISION

Le processus ORSA intervient à différents niveaux et processus de décision au sein de Suravenir Assurances :

- au niveau du lancement des projets / produits : une analyse de risque est effectuée par le responsable de la FGR, avec le support des correspondants risques. Cette analyse intègre le déclenchement ou non d'un ORSA ponctuel selon des seuils quantitatifs définis,
- lors des mises à jour des limites opérationnelles de risque au sein des politiques : les résultats des analyses de sensibilités et des évaluations prospectives de l'ORSA alimentent la définition de ces limites, validées annuellement par le CA.

► veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise,

► vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.

L'ensemble des dispositifs de contrôle interne mis en œuvre par Suravenir Assurances s'inscrit dans l'application de la Directive Solvabilité 2.

#### Méthodologie, position et organisation du contrôle interne

Le système de contrôle interne mis en œuvre chez Suravenir Assurances est documenté dans la politique de contrôle interne et conformité, révisée puis validée par le CA du 18 décembre 2018.

Ce système est construit sur :

1. Des procédures internes dont les principales procédures-clés sont décrites ci-après,
2. Un système de contrôle qui repose sur 2 échelles de contrôle : un contrôle permanent et un contrôle périodique, assuré par la fonction Audit interne (point B.5.).

Le contrôle permanent de Suravenir Assurances s'inscrit dans la démarche qui vise à identifier les Processus, les Risques opérationnels sur ces processus, les Dispositifs de maîtrise de ces risques et les Contrôles permanents (PRDC) visant à mesurer l'efficacité de ces dispositifs.

## B.4. SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

### B.4.A. DESCRIPTION DU SYSTÈME DE CONTRÔLE DE SURAVENIR ASSURANCES

#### Objectif du contrôle interne

Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par la Direction Générale, l'encadrement et le personnel de l'entreprise. Il est destiné à fournir au management, au CA et aux autorités de tutelle, une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :





Cette approche repose sur une cartographie des risques « potentiels » identifiés sur chaque activité ; elle est complétée par un dispositif d'identification des incidents, les risques « avérés », qui concrétisent la survenance du risque. Une révision de la cartographie des risques « potentiels » est réalisée annuellement.

La gouvernance du système de contrôle interne (cf. B.1.A. Structure de la gouvernance de Suravenir Assurances) a pour objectif de contribuer à assurer l'information régulière des dirigeants effectifs et du CA de Suravenir Assurances.

Chaque niveau hiérarchique est responsable de la mise en œuvre et de l'efficacité du contrôle interne sur son domaine d'activités. Il ne peut ni déléguer cette responsabilité ni s'en exonérer. Pour cela, il s'appuie sur le contrôleur permanent / contrôleur de la conformité en interaction avec les responsables des activités contrôlées.

Les collaborateurs doivent notamment participer à l'élaboration des dispositifs opérationnels de contrôle interne, respecter et appliquer la politique de contrôle interne dans le cadre de leurs activités, et identifier et alerter en cas de dysfonctionnements.

Suravenir Assurances est, en sa qualité de filiale du Groupe Crédit Mutuel Arkéa, intégrée aux dispositifs de contrôle interne de ce dernier. La compagnie décline, entre autres, les procédures « clé » suivantes :

- ▶ vérification de la conformité des opérations avec les politiques et stratégies établies par les organes dirigeants,
- ▶ vérification de l'information comptable et financière,
- ▶ vérification de la conformité des opérations avec les dispositions législatives et réglementaires (cf. point ci-dessous).

#### B.4.B. LA VÉRIFICATION DE LA CONFORMITÉ

Suravenir Assurances est, en sa qualité de filiale du Crédit Mutuel Arkéa, intégré au dispositif de vérification de la conformité du groupe. Ce dernier veille notamment à la mise en place et à la déclinaison opérationnelle des dispositifs dans l'ensemble des entités du groupe, dont Suravenir Assurances. Les missions de la fonction de vérification de la conformité sont décrites au point B.1.A.

Les procédures spécifiques d'examen de la conformité animées par la fonction de vérification de la conformité au sein de Suravenir Assurances sont les suivantes :

- ▶ approbation préalable de la conformité des nouveaux produits, projets et services (ou faisant l'objet de transformation significative),
- ▶ traitement des réclamations clients,
- ▶ protection des données personnelles,
- ▶ identification et suivi des prestations sous-traitées considérées comme critiques ou importantes,
- ▶ prescription,
- ▶ lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme,
- ▶ droit d'alerte interne,
- ▶ lutte contre la corruption et le trafic d'influence,
- ▶ prévention et gestion des conflits d'intérêts.

## B.5. FONCTION D'AUDIT INTERNE

Les missions du responsable de la fonction clé audit interne sont décrites au point B.1.A. Le responsable de la fonction clé audit interne contribue également à la maîtrise des opérations par ses conseils.

La mise en œuvre de l'audit interne s'inscrit dans le cadre de l'organisation générale du Contrôle périodique en vigueur au sein du Groupe Crédit Mutuel Arkéa. L'exercice des missions d'audit est confié à la Direction de l'Inspection générale et du contrôle périodique (DIGCP) du Groupe dans le cadre d'une convention de délégation d'exercice du contrôle périodique signée entre Suravenir Assurances et le Crédit Mutuel Arkéa.

## B.6. FONCTION ACTUARIELLE

Les missions du responsable de la fonction clé actuariat sont décrites au point B.1.A. Le responsable de la fonction Actuarielle dispose de l'ensemble des informations concernant la stratégie de la compagnie, et notamment celles impactant directement :

- ▶ la politique de gestion des risques de souscription et de provisionnement sur laquelle il émet un avis formalisé,
- ▶ la politique de gestion des risques à laquelle il participe.

Il a en outre accès à l'ensemble des données techniques et financières lui permettant de mener les analyses prévues par les textes concernant notamment le provisionnement et le caractère approprié du programme de réassurance.

Pour mener ses missions de recalcul indépendant des provisions techniques et d'adéquation de la couverture de réassurance, le titulaire de la fonction actuarielle s'est appuyé en 2018 sur une assistance externe (auprès du Cabinet Actuelia).

## B.7. SOUS-TRAITANCE

### B.7.A. RECENSEMENT DES PRESTATIONS CRITIQUES OU IMPORTANTES SOUS-TRAITÉES (PCIS)

Les prestations sous-traitées par Suravenir Assurances, considérées comme critiques ou importantes, sont présentées ci-après par nature de délégation et par prestataire.

L'ensemble de ces PCIS est réalisé en France.

Prestations sous-traitées	Prestataires
Délégation de gestion des sinistres	Owliance (Santé) Novelia (Assurance moyens de paiement) Europ Assistance (Mastercard et Visa)
Délégation de gestion des contrats [quittancement, tarification, surveillance du Portefeuille, contrôle de pièces, réclamations clients]	Media Courtage (Auto et MRH)
Délégation de gestion des contrats et des sinistres et calcul des provisions	Suravenir, filiale du Groupe Crédit Mutuel Arkéa (Assurance Perte d'Emploi)
Délégation de gestion de la prestation informatique	Pôle Innovations et Opérations du Crédit Mutuel Arkéa
Éditique	Direction Organisation et Moyens du Groupe Crédit Mutuel Arkéa

## B.7.B. PROCESSUS DE GESTION DE LA SOUS-TRAITANCE

La décision de sous-traiter une activité est prise par le Comité des risques de Suravenir Assurances, sur proposition de la Direction concernée. Cette dernière doit présenter un dossier d'argumentation, explicitant l'objet et le périmètre de la sous-traitance, les aptitudes requises pour le prestataire et une analyse des risques stratégiques : avantages et inconvénients (coûts, sécurité, ...).

Suravenir Assurances bénéficie également de synergies au sein du Groupe Crédit Mutuel Arkéa. En effet, le Groupe a souhaité mutualiser un certain nombre de compétences et d'expertises et ainsi s'appuyer sur des structures opérationnelles en les mettant à disposition des filiales et réalisant ainsi des économies d'échelle. Suravenir Assurances s'appuie donc sur ces expertises et sur ces compétences en interne pour assurer certaines prestations.

Avant tout développement d'un projet de sous-traitance et a fortiori avant toute signature d'un contrat de sous-traitance, il appartient à la Direction concernée de se prononcer sur la classification de la prestation dont la sous-traitance est envisagée.

La décision finale de classification est prise et formalisée en Comité des risques.

Cette classification impacte notamment :

- ▶ la formalisation de la relation (clauses contractuelles),
- ▶ les modalités de suivi de la prestation,
- ▶ l'information et le droit d'accès,
- ▶ le reporting.

Si la prestation est considérée comme critique ou importante suivant les critères listés dans la politique de sous-traitance, le dossier de sous-traitance doit être soumis à la validation du Comité de Direction et porté à la connaissance du CA de Suravenir Assurances.

Le processus de sélection du sous-traitant est ensuite lancé. Il est adapté à la nature et à la taille de l'activité sous-traitée conformément aux principes posés par l'article 274 du Règlement délégué. La décision de choix du prestataire est validée par le Comité des risques de Suravenir Assurances, sur proposition de la Direction concernée.

Les activités ou fonctions pour lesquelles un processus de délégation et de sous-traitance est avéré font l'objet d'une convention écrite entre les parties prenantes permettant de spécifier clairement le processus et le périmètre de la sous-traitance et ce sur toutes les dimensions du projet externalisé (pilotage, contrôle, audit..) en identifiant les rôles et responsabilités et les obligations réciproques tant en termes de fonctionnement que de maîtrise des risques.

Pour toutes les prestations, le contrat prévoit la coopération du prestataire avec les autorités de contrôle et l'accès de Suravenir Assurances, de la Direction de l'Inspection Générale et du Contrôle Périodique du Crédit Mutuel Arkéa (DIGCP), des commissaires aux comptes et de l'ACPR aux données relatives à la prestation sous traitée ainsi qu'aux locaux du prestataire, incluant la possibilité d'audit in situ.

Dans le cadre spécifique des prestations critiques ou importantes (PCIS), cet accord écrit intègre les exigences posées par le Règlement délégué (UE) 2015/35 en son article 274.

Le choix du prestataire et la nature de la sous-traitance sont ensuite notifiés à l'ACPR suivant les dispositions réglementaires applicables. Ce principe est appliqué également pour toute évolution significative apportée à la prestation.

## B.7.C. PROCESSUS DE CONTRÔLE DE LA SOUS-TRAITANCE

### Suivi opérationnel de l'exécution de la prestation sous-traitée

La sous-traitance n'entraînant aucune délégation de responsabilité, il appartient à la Direction concernée de réaliser avec le prestataire un suivi régulier, au minimum annuel, de la prestation dans les conditions d'animation fixées au contrat.

Le suivi de la prestation doit être formalisé via des points réguliers, des comptes rendus d'activité opérationnels et doit intégrer à minima annuellement un bilan de la prestation, pour toutes les prestations critiques ou importantes sous-traitées conformément aux principes décrits dans la politique de sous-traitance.

L'ensemble des évaluations et des contrôles est mis à la disposition du Contrôle Permanent de Suravenir Assurances.

### Dispositif de contrôle interne

Conservant l'entièrre responsabilité des risques inhérents à l'activité sous-traitée, Suravenir Assurances veille à ce que les éléments pertinents du système de gestion des risques et de contrôle interne du prestataire soient propres à garantir le respect de ses obligations.

Le Contrôle permanent de Suravenir Assurances s'assure de la mise en œuvre et de l'efficacité du dispositif de suivi opérationnel décrit ci-dessus. À cette fin, il décline le cadre de contrôle permanent transverse du groupe relatif au dispositif cadre de gestion des prestations externalisées.

Les résultats de ces contrôles sont présentées par le responsable de la vérification de la conformité et du contrôle permanent en CCCP (Comité Conformité et Contrôle Permanent) et au Conseil d'Administration de Suravenir Assurances suivant les modalités précisées au point B.1.A.

La fonction de vérification de la conformité est garante de la phase de contractualisation, de la déclinaison du dispositif de sous-traitance, de son application et du suivi des activités sous-traitées.

La fonction Audit interne de Suravenir Assurances diligente des audits périodiques chez les sous-traitants externes. La périodicité de ces audits est annuelle dans les cas de sous-traitance de prestations critiques ou importantes. L'audit des sous-traitants internes au groupe Arkéa est effectué par la Direction de l'inspection et du contrôle périodique du Crédit Mutuel Arkéa.

La fonction Audit interne évalue entre autres la maturité et l'efficacité du dispositif de contrôle interne mis en place chez le prestataire au regard des risques identifiés sur le périmètre de la prestation. Un suivi régulier des recommandations d'audit émises à l'attention des délégataires est animé par cette fonction.

Enfin, afin que Suravenir Assurances puisse répondre à ses obligations en matière de reporting réglementaire, les prestataires adressent un reporting quantitatif et qualitatif des réclamations dont ils assurent le traitement pour le compte de Suravenir Assurances.

## B.8. ÉVALUATION DE L'ADÉQUATION DU SYSTÈME DE GOUVERNANCE

Le système de gouvernance de Suravenir Assurances est en adéquation avec la nature, l'ampleur et la complexité des risques inhérents à son activité (cf. A. Activité et résultats).

L'évaluation de cette adéquation est sous la responsabilité du Conseil d'Administration qui la revoit et la valide annuellement, lors de la validation de la politique de gestion des risques.

C

**PROFIL  
DE RISQUE**

## C.1. RISQUE DE SOUSCRIPTION

### C.1.A. EXPOSITION AU RISQUE DE SOUSCRIPTION

#### Définition

Le risque de souscription est lié à une perte ou un changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance. Cette situation résulte d'une augmentation de la sinistralité non anticipée lors de la tarification, de la souscription des contrats ou d'un sous-provisionnement.

Le type d'exposition de Suravenir Assurances au risque de souscription est ainsi identifié :

- ▶ le risque de sous-tarification : risque résultant de l'inadaptation de la tarification des garanties aux objectifs de rentabilité du portefeuille. Ce risque est lié à la conception de nouveau(x) produit(s), aux évolutions de l'offre et/ou tarifaires,
- ▶ le risque d'anti-sélection : risque que la tarification entraîne une sur souscription d'un risque non souhaité,
- ▶ le risque de catastrophes : risque de perte résultant d'événements extrêmes ou exceptionnels. La couverture de ces pertes éventuelles reste l'objectif majeur de la couverture de réassurance (« risque de pointe »).

L'activité de Suravenir Assurances l'expose également à un risque de sous-provisionnement : risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, en raison d'hypothèses inadéquates en matière de provisionnement.

Ce risque est intrinsèquement lié au risque de souscription, le suivi des provisions devant être réalisé de manière cohérente avec la gestion des risques et sinistres liés aux garanties commercialisées.

#### Mesures d'évaluation du risque de souscription

Le risque de souscription est notamment mesuré au travers des exigences de fonds propres issus des calculs du SCR Souscription de la formule standard Solvabilité 2, et s'appuie sur deux modules :

- SCR Souscription Non-Vie, composé de deux sous-modules de risque
- ▶ Risque Primes et Provisions (cf. risques de sous-tarification et anti-sélection ci-dessus),
  - ▶ Risque Catastrophes.

SCR Santé, composé de trois sous-modules de risque :

- ▶ le SCR Santé non similaire à la vie (composé, au même titre que le SCR souscription Non vie, des risques de primes et de provisions, cf. ci-dessus),
- ▶ le SCR Santé similaire à la vie composé des risques Santé dont les méthodes d'évaluation sont similaires à la vie, tels que le portefeuille Dépendance pour Suravenir Assurances,
- ▶ le SCR Santé « Catastrophes » : risque de perte résultant d'événements extrêmes ou exceptionnels.

De plus, le pilotage technique du risque de souscription, et du risque de sous-tarification en particulier, constitue un élément majeur du maintien et de l'optimisation continue de la rentabilité technique du portefeuille.

Le risque de sous-tarification est notamment apprécié au travers de différentes analyses :

- ▶ analyses mensuelles de rentabilité des couples produit/filière de distribution (indicateurs de ratio Sinistre à Primes [S/P]),
- ▶ évolutions de la sinistralité par principales garanties (fréquence, coût moyen,...), destinées à mieux apprécier les origines d'éventuelles dérives observées,
- ▶ analyses mensuelles ciblées pour les produits Automobile et MRH de l'évolution de la sinistralité par principales garanties entre les différentes filières de distribution,
- ▶ analyses préparatoires aux évolutions tarifaires annuelles.

Ces analyses sont complétées par des analyses du taux de transformation des devis et des études tarifaires de la concurrence, dans le cadre de la mesure du risque d'anti-sélection.

#### Cartographie des risques majeurs

Au sein de sa cartographie des risques majeurs, Suravenir Assurances a identifié deux risques de souscription majeurs :

- ▶ sursinistralité (événement et/ou fréquence) sur un exercice,
- ▶ dégradation de la rentabilité liée à l'évolution de la gestion des indemnisations.

### C.1.B. CONCENTRATION DU RISQUE DE SOUSCRIPTION

#### Par gamme de produits

Suravenir Assurances porte des risques de particulier quasi exclusivement. La gamme des produits du portefeuille de contrats couvre tous les besoins du particulier. La ventilation de ce portefeuille par produits majeurs (soit plus de 90% des primes) montre une répartition équilibrée entre les 3 grandes branches (Auto, Habitation et prévoyance) et ainsi, l'absence de concentration significative des risques de souscription de ce point de vue.

#### Par filière d'apporteur d'affaires

Au 31/12/2018, 69% des contrats majeurs sont issus des agences bancaires (caisses locales) des fédérations bancaires (Crédit Mutuel de Bretagne, du Massif Central et du Sud-Ouest).

Pour autant, Suravenir Assurances a su diversifier ses apporteurs d'affaires en dehors de ce réseau historique : ainsi, en 2018, les autres filières (courtage et internet) ont apporté 47% des affaires nouvelles.

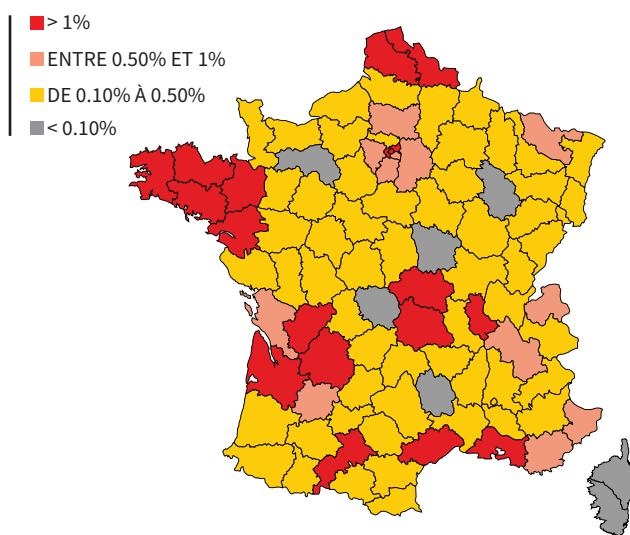
#### Par zone géographique

Le portefeuille de contrats de Suravenir Assurances s'est d'abord développé sur les zones historiques des fédérations distributrices (Bretagne, Massif Central et Sud-Ouest).

Depuis 2009, les autres filières de distribution participent à une dispersion des risques sur tout le territoire français (métropole) comme le démontre la carte ci-dessous (portefeuille Habitation). Cette dispersion géographique est principalement vertueuse en regard des risques climatiques ou de catastrophes naturelles.

Concentration du portefeuille Habitation de Suravenir Assurances au 31/12/2018 (en nombre de contrats) :

#### Part des contrats MRH par département





### C.1.C. MESURES D'ATTÉNUATION DU RISQUE

En atténuation de l'exposition aux risques de souscription, l'objectif du programme de réassurance de Suravenir Assurances est la protection des capitaux propres et du résultat :

- ▶ contre la survenance d'un sinistre d'intensité exceptionnelle,
- ▶ contre une fréquence anormale de sinistres de moyenne importance.

Les traités de réassurance sont des traités non proportionnels, majoritairement en excédent de sinistre.

Les produits Complémentaire Santé, Protection Juridique et Assurances liées aux moyens de paiement, qui ne présentent pas de tels risques, ne sont pas réassurés (à l'exception des garanties risques majeurs associées aux cartes Mastercard et Visa, cédées à 90% en Quote-Part).

La Dépendance est réassurée en proportionnel à 90% tandis que le produit Assurances Perte d'Emploi fait également l'objet d'une réassurance proportionnelle à 50%.

La protection de réassurance et la définition des structures de traités (par risques et par évènement) sont mises en œuvre sur la base d'analyses déterministes et/ou probabilistes permettant à Suravenir Assurances de garantir le respect de l'appétence au risque défini par le Conseil d'Administration.

La structure du programme de réassurance en place est analysée, et des évolutions éventuelles sont proposées en CA par le Comité des risques, en fonction de différents facteurs tels que :

- ▶ évolutions du risque porté par la compagnie (mise en place de nouveaux produits, nouvelles garanties, modifications sensibles de la sinistralité),
- ▶ évolutions des besoins de cession du risque (capacités de rétention de la compagnie, volatilité acceptable des résultats),
- ▶ évolutions du marché de la réassurance (coût de la protection),
- ▶ évolutions réglementaires (Solvabilité 2, prise en charge de l'indexation des rentes, etc.).

Ces travaux d'analyse sont réalisés avec l'aide du courtier en réassurance Aon Benfield.

### C.1.D. MÉTHODE ET RÉSULTATS DES ANALYSES DE SENSIBILITÉS RÉALISÉES

Suravenir Assurances, dans le cadre du processus ORSA 2018 sur l'exercice 2017, a produit un scénario de stress basé sur la dégradation de la sinistralité des portefeuilles Auto et MRH sur la période du business plan (5 ans). Les principales hypothèses sont :

- ▶ sinistres matériels (Auto et MRH) :
  - hausse de la fréquence de 0,3 point par an jusqu'à un maximum de 1,2 point de hausse cumulée,
  - hausse du coût moyen de 3% par an (2% en scénario central),
  - sinistres corporels (Auto) : Hausse du coût moyen de 5% par an (3% en scénario central).
- ▶ l'impact serait de 17 M€ sur le résultat net en fin de projection (2022), et de 27 points de marge de solvabilité.

De plus, des analyses de sensibilités sur les métriques du cadre d'appétence sont régulièrement menées. Elles s'appuient notamment sur le niveau de sinistralité des branches d'activités. Les dernières études effectuées lors du processus ORSA 2018 apportent le constat suivant : une dégradation d'un point du ratio de sinistralité à l'ultime sur tout le portefeuille de Suravenir Assurances entraîne une dégradation de 1,7 point du ratio (sur base 31/12/2017) et une diminution du résultat net de 5% (soit 2M€ sur base 31/12/2017).

## C.2. RISQUE DE MARCHÉ

### C.2.A. EXPOSITION AU RISQUE DE MARCHÉ

#### Définition

Le risque de marché se définit comme le risque de perte de valeur lié aux variations défavorables des prix ou des paramètres de marché sur les instruments financiers.

Le type d'exposition de Suravenir Assurances au risque de marché est ainsi identifié :

- ▶ le risque de taux d'intérêt qui résulte des variations de valeur d'un instrument en raison de la variation des taux d'intérêt,
- ▶ le risque de spread qui résulte notamment des variations de la qualité de crédit d'un émetteur et des conditions de liquidité,
- ▶ le risque immobilier qui résulte du risque de variation des valeurs immobilières,
- ▶ le risque de concentration (cf. C.2.B. Concentration du risque de marché).

La société Suravenir Assurances n'est pas exposée aux deux types de risque de marché suivants :

- ▶ le risque de change : aucun actif financier en devises étrangères,
- ▶ le risque de variation de cours des actions : aucun investissement en actions autorisé dans la politique de placements.

#### Mesures d'évaluation du risque de marché

Le risque de marché est notamment mesuré au travers des exigences de fonds propres issues des calculs du SCR Marché de la formule standard Solvabilité 2, et s'appuie pour Suravenir Assurances, sur quatre modules :

- ▶ SCR Taux : mesure la consommation en fonds propres de toute évolution (à la hausse ou à la baisse) des taux d'intérêt et ce, pour tous les actifs et passifs, c'est-à-dire l'impact des variations de taux sur les flux futurs actualisés,
- ▶ SCR Spread : mesure la sensibilité de la valeur des actifs et des passifs des fluctuations du niveau et de la volatilité des écarts des taux de crédit par rapport aux taux sans risque. Cette mesure est évaluée en fonction de la cotation de l'émetteur et de la durée du titre,
- ▶ SCR Immobilier : mesure l'impact de la dégradation de valeur des actifs immobiliers sur les fonds propres de Suravenir Assurances,
- ▶ SCR Concentration : mesure l'impact d'une trop importante exposition à un seul émetteur (ou groupe émetteur) - cf. « C.3. Risque de crédit ».

#### Cartographie des risques majeurs

Au sein de sa cartographie des risques majeurs, Suravenir Assurances a identifié un seul risque de marché majeur : une hausse rapide des taux.

### C.2.B. CONCENTRATION DU RISQUE DE MARCHÉ

La politique de placements de Suravenir Assurances axée sur des obligations à taux fixe met en exergue la concentration du risque de marché sur la volatilité des taux. Ce risque de taux, mesuré par le SCR Taux et par l'impact sur la valorisation économique des actifs, est le principal facteur de volatilité du ratio de solvabilité de Suravenir Assurances (cf. « Méthode et résultats des analyses de sensibilités réalisés »).

### C.2.C. MESURES D'ATTÉNUATION DU RISQUE

Les principes généraux de Suravenir Assurances en termes de placements financiers s'appuient sur une gestion prudente, et l'absence de prise de risques importants en application du principe de la personne prudente.

Le risque de marché, et plus particulièrement le risque de hausse des taux, ne bénéficie pas de mesures spécifiques d'atténuation, de par la nature du risque et de son niveau d'exposition acceptable au sein de Suravenir Assurances ; en revanche, des analyses de sensibilité sont effectuées.

### C.2.D. MÉTHODE ET RÉSULTATS DES ANALYSES DE SENSIBILITÉS RÉALISÉES

La sensibilité au risque de taux est mesurée par la production d'un scénario de stress test financier, dans le cadre du processus annuel de l'ORSA. Il a notamment été mené lors du dernier exercice ORSA, sur une période de projection de 2018 à 2022, à partir des données de clôture 2017.

L'hypothèse de marché appliquée est une hausse des taux brutale de 300 points de base en 2018 (translation de la courbe des taux sur toutes les maturités) puis une stabilité de ces taux de marché élevés sur le reste des années projetées.

L'impact sur les fonds propres économiques de la hausse des taux en 2018 est égal à 9,2 M€ par rapport au scénario central, notamment par la diminution du niveau des plus-values latentes sur les actifs financiers, soit un impact sur le taux de marge de solvabilité égal à 5 points.

- par catégorie (souverains et secteurs publics, bancaires et Covered Bonds, entreprises),
- par notation interne.

► Plus ou moins-values latentes

Un suivi des variations de valeur des actifs est effectué mensuellement (inventaire du portefeuille obligataire).

Mesures d'évaluation du risque de contrepartie sur réassureurs

► Consommation en fonds propres Solvabilité 2

Ce montant est fonction de la créance nette sur les réassureurs et de la notation des réassureurs. Il est déterminé au moment du calcul du SCR Défaut de contrepartie.

► Tableau de répartition des primes cédées en réassurance

Établi au moment de la souscription de réassurance, il liste les réassureurs, leur notation en vigueur, leur part dans chacun des traités et leur part globale qui en résulte dans l'ensemble des primes du plan de réassurance de Suravenir Assurances.

► Tableau des créances sur les réassureurs nettes des nantissements

Il liste, trimestriellement, les réassureurs, leur notation en vigueur, leur solde de compte-courant et leur part dans les provisions techniques, la valeur des titres nantis au profit de Suravenir Assurances et l'insuffisance éventuelle de nantissement, qui représente le risque résiduel.

► Étude de la volatilité des nantissements

Les titres déposés en nantissement doivent offrir une sécurité maximale à Suravenir Assurances. Il est indispensable d'en vérifier la composition, la qualité et la faible volatilité. Toute perte de valeur risquant de nous mettre en risque net ne pourra être comblée que par un réajustement de titres en dépôt effectué par le réassureur.

Cartographie des risques majeurs

Au sein de sa cartographie des risques majeurs, Suravenir Assurances a identifié ces deux types de risques :

- risque de défaillance d'un réassureur présent sur les programmes souscrits,
- risque de défaillance d'un émetteur financier.

## C.3. RISQUE DE CRÉDIT

### C.3.A. EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT

Définition

Suravenir Assurances est exposée à quatre types de risque de crédit (ou « risque de défaut de contrepartie ») :

- le risque de crédit sur les émetteurs qui résulte du défaut de ces derniers et/ou du non remboursement de tout ou partie de la valeur de paiement des coupons / intérêts et de remboursement du capital sur ces émetteurs,
- le risque de crédit sur les créances des assurés,
- le risque de crédit sur le teneur de compte cash (Crédit Mutuel Arkéa),
- le risque de contrepartie sur les réassureurs qui est le risque de défaut potentiel d'un réassureur à honorer ses engagements (i.e. créances nées des opérations de cession en réassurance). La réassurance transforme un risque d'assurance en un risque de contrepartie puisqu'il s'agit de récupérer auprès de tiers (les réassureurs), des sommes payées à nos assurés dans le cadre de sinistres garantis par Suravenir Assurances.

Mesures d'évaluation du risque de contrepartie sur émetteurs financiers

► Exposition en nominal

Une vue d'ensemble de l'exposition est exprimée en nominal et répartie suivant différents critères :

- par types de supports : obligataires indexés inflation, TF (taux fixe), TSR TF (Titres Subordonnés Remboursables taux fixes), SICAV et fonds à capital risque,
- par groupe émetteur,

### C.3.B. CONCENTRATION DES RISQUES DE CRÉDIT

Concentration des risques de contrepartie sur émetteurs financiers

La principale mesure du risque de contrepartie sur émetteurs financiers, le SCR Concentration, est intégrée au calcul du SCR Marché. Au 31/12/2018, le SCR Concentration est égal à 1,7 M€, ce qui est non significatif au regard du profil de risque de Suravenir Assurances.

Le dispositif de gestion du risque de contrepartie et la politique de placements de Suravenir Assurances intègrent la gestion et le suivi de limites d'investissement et de détention par émetteurs financiers (cf. ci-dessous « Mesures d'atténuation du risque »).

Concentration des risques de contrepartie sur réassureurs

Une concentration trop importante de nos partenariats avec certains réassureurs pourrait être à l'origine d'un risque significatif de défaut des réassureurs et notamment s'il se conjugue à la survenance d'une sinistralité majeure générant une créance importante auprès des réassureurs.

### C.3.C. MESURES D'ATTÉNUATION DU RISQUE

#### Politique de placements

La politique de placements financiers de Suravenir Assurances s'appuie sur des principes et des critères visant à réduire le risque de concentration.

Quasi exclusivement constitué de titres obligataires, la dispersion des risques que ce portefeuille porte est construite via :

- ▶ un cadre des investissements futurs visant à se rapprocher d'un portefeuille cible constitué de 4 grandes natures de titres : les titres souverains, les titres bancaires avec la note de crédit maximale [A+], les titres bancaires de notation inférieure à A+ et les titres « corporate »,
- ▶ au-delà de cette vision par nature d'émetteurs, la dispersion des risques financiers est également assurée à travers un programme d'investissements respectant des niveaux maximum de créance par émetteur en fonction de sa note interne et de la nature de l'émetteur,
- ▶ Suravenir Assurances mène un suivi régulier (a minima trimestriel) de la conformité des investissements menés et analyse également d'éventuels dépassements de ces limites dans le temps, suite à des dégradations de notations ou des fusions capitalistiques entre émetteurs.

#### Politique de réassurance

Dans un souci de limitation du risque de contrepartie sur les réassureurs, Suravenir Assurances veille à ce que la part de chaque réassureur dans les primes totales cédées à la réassurance reste limitée individuellement.

### C.3.D. MÉTHODE ET RÉSULTATS DES ANALYSES DE SENSIBILITÉS RÉALISÉES

La sensibilité de Suravenir Assurances au risque de contrepartie se mesure et s'apprécie par la réalisation de tests de sensibilités dans le cadre du processus ORSA :

- ▶ la dégradation d'un niveau de notation de tous les réassureurs n'a pas d'impact significatif sur le ratio de solvabilité de Suravenir Assurances,
- ▶ la dégradation d'un niveau de notation de tous les émetteurs financiers entraîne une diminution du ratio de solvabilité 7 points (sur la base du 31/12/2017), principalement lié à la hausse du SCR Marché.

## C.4. RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est principalement piloté et mesuré par le plan de trésorerie annuel (scénarios central et stressé). Ce plan permet à Suravenir Assurances d'identifier l'absence de risque de liquidité majeur au sein de son profil de risque, et ce, pour les raisons suivantes :

- ▶ le cycle normal de l'assurance non-vie dans lequel l'encaissement de primes précède naturellement le décaissement des sinistres,
- ▶ la structure bénéficiaire de la société,
- ▶ l'existence d'arrivées à échéances obligataires significatives chaque année,
- ▶ une politique financière basée sur des critères de liquidité des titres en portefeuille.

Au niveau annuel, et dans un scénario central, Suravenir Assurances n'est pas en situation de besoins de liquidité.

## C.5. RISQUE OPÉRATIONNEL

### C.5.A. EXPOSITION AU RISQUE OPÉRATIONNEL

#### Définition

Le risque opérationnel est un risque de perte résultant de procédures internes, de membres du personnel ou de systèmes inadéquats ou défaillants, ou d'événements extérieurs y compris le risque juridique. En revanche, il exclut les risques provoqués par des décisions stratégiques ainsi que les risques liés à la réputation (cf. C.6. Autres risques importants).

Suravenir Assurances cartographie les risques opérationnels selon la classification bancaire (Bâle) :

- ▶ fraude interne : pertes liées à des actes visant à commettre une fraude ou un détournement d'actif ou à enfreindre/tourner une réglementation, une loi ou des règles de l'entreprise, et impliquant au moins un membre de l'entreprise,
- ▶ fraude externe : pertes liées à des actes de tiers visant à commettre une fraude ou un détournement d'actif ou à enfreindre/contourner la loi,
- ▶ pratiques en matière d'emploi et de sécurité du travail : pertes liées à des actes contraires aux dispositions législatives et conventions en matière d'emploi, de santé ou de sécurité, à la réparation de préjudices corporels ou à des cas de discrimination ou d'inapplication des règles en matière de diversité,
- ▶ clients, produits et pratiques commerciales : pertes liées à un manquement, non délibéré ou par négligence, à une obligation professionnelle envers un client donné (y compris les exigences en matière de confiance et d'adéquation du service), ou à la nature ou aux caractéristiques d'un produit,
- ▶ dommages occasionnés aux actifs matériels : pertes liées à la perte ou à l'endommagement d'actifs matériels,
- ▶ interruptions de l'activité et dysfonctionnements des systèmes,
- ▶ exécution, livraison et gestion des processus : pertes liées aux défaillances du traitement des opérations ou de la gestion des processus et aux relations avec les contreparties commerciales et les vendeurs.

#### Mesures d'évaluation du risque opérationnel

▶ Le risque opérationnel est notamment mesuré au travers des exigences de fonds propres issues des calculs du SCR Opérationnel de la formule standard Solvabilité 2.

▶ De plus, les risques opérationnels identifiés dans la cartographie des risques (approche PRDC) sont mesurés en fréquence et gravité.

#### Cartographie des risques majeurs

Au sein de sa cartographie des risques majeurs, Suravenir Assurances a identifié 3 risques opérationnels :

- ▶ cyber risque,
- ▶ non continuité de l'activité,
- ▶ non-conformité réglementaire.

En complément de cette approche « top-down » des risques opérationnels majeurs, la démarche PRD permet d'identifier certains risques opérationnels significatifs auxquels Suravenir Assurances est exposée : il s'agit notamment du risque de fausse déclaration de sinistre (fraude externe).

### C.5.B. CONCENTRATION DES RISQUES OPÉRATIONNELS

La concentration des risques opérationnels est évaluée suivant le poids moyen du risque, par catégorie de risques opérationnels, calculé en multipliant la fréquence par la gravité des risques selon le scénario moyen [et qui se distingue d'un scénario dit « exceptionnel »].

Ce poids moyen est calculé à partir des risques unitaires. En effet, un risque peut être rattaché à plusieurs processus. Dans ce cas, le risque ne sera comptabilisé qu'une seule fois et non autant de fois qu'il apparaît, son évaluation étant globale.

Suivant la cartographie des risques opérationnels établie en 2018 chez Suravenir Assurances, la répartition des risques par événement associé à une perte est la suivante :

	Répartition du poids du risque
Exécution, livraison et gestion de processus (saisie de transactions, maintenance, suivi et reporting, gestion des comptes clients, partenaires et fournisseurs, ...)	47%
Fraude externe (Vol, tromperie, systèmes de sécurité...)	35%
Politique de l'emploi et sécurité du travail (Ressources humaines, sécurité de l'environnement, ...)	8%
Relation avec la clientèle (pratique professionnelle abusive, défauts de produits, divulgation et déontologie, parrainage et exposition, ...)	4%
Perturbations du fonctionnement et échecs des systèmes (Systèmes d'informations)	3%
Fraude interne (Activité non autorisée, vol, tromperie, ...)	2%
Dommages causés à des biens corporels (Désastres et autres événements)	1%

Annuellement, une comparaison entre les montants déclarés dans la Base de Déclaration des Incidents (BDI) et l'évaluation de la cartographie des risques selon le poids moyen est réalisée. Le rapprochement réalisé au titre de l'exercice 2018 n'appelle pas de commentaire particulier.

### C.5.C. MESURES D'ATTÉNUATION DU RISQUE

L'atténuation du risque opérationnel au sein de Suravenir Assurances est assurée par l'existence de dispositifs de maîtrise du risque opérationnel et par le contrôle permanent de leur efficacité (cf. « Démarche PRDC » ci-dessous).

Les risques identifiés « à construire », « défectueux » ou « à renforcer » [en pertinence et en réalité] font systématiquement l'objet d'un plan d'actions.

De plus, pour certains risques opérationnels majeurs, des dispositifs dédiés sont mis en œuvre (cf. B.3.A. Gestion du risque opérationnel) :

- ▶ dispositif de continuité d'activité,
- ▶ dispositif de sécurité des systèmes d'information (SSI).

L'exposition au risque de non-conformité est atténuée par le dispositif de vérification de la conformité [cf. B.4.B. La vérification de la conformité].

#### Démarche PRDC

Le dispositif de gestion du risque opérationnel de Suravenir Assurances repose sur une démarche « PRDC » (cf. B.4.A.).

Le suivi des risques opérationnels est intégré au tableau de bord des risques de Suravenir Assurances.

#### Dispositif de continuité d'activité

Le dispositif de continuité d'activité mis en œuvre par Suravenir Assurances intègre les étapes suivantes :

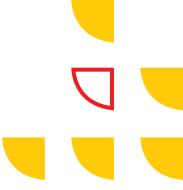
- ▶ mesures d'urgence,
- ▶ contournement (solution de secours),
- ▶ retour à la normale.

Le Plan d'Urgence et de Poursuite d'Activité (PUPA) en place au sein de Suravenir Assurances s'inscrit dans le cadre du dispositif de gestion de la continuité d'activité en vigueur au sein du groupe Crédit Mutuel Arkéa qui s'articule autour de deux types de plan :

- ▶ le Plan de Management de la Crise (PMC) traite des aspects organisationnels, en cas de sinistre, en définissant les rôles et responsabilités de la Cellule de Crise Opérationnelle (CCO) mise en œuvre au sein de Suravenir Assurances,
- ▶ le Plan de Continuité d'Activité (PCA) traite de la continuité des activités essentielles ou importantes (telles que définies par la réglementation) en cas de sinistre. Il comprend des procédures ainsi que des moyens techniques et humains permettant à Suravenir Assurances de prendre rapidement les dispositions nécessaires en situation de crise afin de minimiser les impacts d'un sinistre majeur sur les activités de Suravenir Assurances et sa clientèle.

Ce dispositif est déclenché lors de la survenance de crises majeures : chaque PCA est appelé à être mis en œuvre lorsqu'un incident provoque l'arrêt d'une activité essentielle dont la durée prévisible ou certaine dépasse la Durée maximale d'interruption admissible (DMIA) de cette activité.





#### *Dispositif de sécurité des systèmes d'information (SSI)*

Le dispositif SSI mis en œuvre chez Suravenir Assurances s'inscrit dans le cadre de la Politique de Sécurité des Systèmes d'Information [PSSI] du Groupe Crédit Mutuel Arkéa. Cette politique est basée sur des principes directeurs définis par la Direction générale du groupe Arkéa et déclinés opérationnellement chez Suravenir Assurances.

Depuis mai 2018, et notamment au regard de l'entrée en vigueur du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données), une procédure de sécurité SI est implantée pour chaque projet créant ou modifiant significativement un flux de données. Cette procédure inclut des mesures d'atténuation du risque lié à l'externalisation de données, le cas échéant.

La mise en œuvre globale du dispositif SSI et de cette procédure est assurée par un Correspondant SSI (CSSI) ainsi que par les experts.

#### **C.5.D. MÉTHODE ET RÉSULTATS DES TESTS RÉALISÉS**

Suravenir Assurances organise annuellement des tests du PCA sur les processus considérés comme essentiels, couvrant l'ensemble des scénarios suivants :

- ▶ scénario 1 : indisponibilité des locaux (locaux détruits, inutilisables ou inaccessibles),
- ▶ scénario 2 : indisponibilité du système d'informations (incident système central, serveur, réseau ou logiciel),
- ▶ scénario 3 : indisponibilité du personnel (personnel en incapacité de travailler, quel que soit le lieu, y compris à domicile),
- ▶ scénario 4 : indisponibilité de l'énergie et des télécommunications (panne d'alimentation électrique ou des moyens de télécommunication),
- ▶ scénario 5 : indisponibilité des fournisseurs clé (fournisseurs externes et internes) indispensables aux activités essentielles.

Les activités essentielles ou importantes dont le délai maximum d'interruption est inférieur à une demi-journée doivent faire l'objet d'un test annuel supplémentaire. Les 3 scénarios suivants n'ont été testés qu'une fois sur l'exercice :

- ▶ indisponibilité des locaux,
- ▶ indisponibilité du personnel,
- ▶ indisponibilité de l'énergie et des télécommunications.

Les résultats des tests conduits sur l'exercice n'appellent pas de commentaires particuliers.

## **C.6. AUTRES RISQUES IMPORTANTS**

Suravenir Assurances a identifié deux autres risques au sein de sa cartographie des risques majeurs :

- ▶ risque externe : Perte de clients consécutive au départ de certaines caisses locales du Groupe Arkéa et perte de clients consécutive au changement de marque,
- ▶ risque lié à la stratégie : Érosion du portefeuille Crédit Mutuel Arkéa. Ces risques, non corrélés, sont associés à des mesures d'atténuation définies par le Comité de Direction.

Afin d'éclairer la gouvernance de Suravenir Assurances sur la vision prospective de l'impact de ces risques, ces derniers peuvent également alimenter un ou des scénarios de stress au sein du processus ORSA.

D

VALORISATION

À DES FINS  
DE SOLVABILITÉ

## D.1. ACTIFS

Principaux Postes du Bilan Actif	Valeur S2 au 31/12/2018 (en M€)	Nature et hypothèses de valorisation	Simplification retenue
Impôts différés actifs	6,7	Différences temporaires normes sociales/normes fiscales	le taux d'IDA intégré correspond à un taux moyen calculé à partir des taux futurs en vigueur appliqués aux années prévues d'extinction des différences temporaires
Immobilisations corporelles	12,6	Principalement siège social SA valorisé selon expertise immobilière	
Placements financiers	452,8	Titres obligataires pour 443,5 M€ valorisés par les agences de notation externes. [voir paragraphe ci-dessous pour analyse des distorsions]	
Provisions techniques cédées	45,1		<i>Voir détail ci-dessous</i>
Créances nées d'opérations d'assurance	161,2	Correspond principalement aux créances sur assurés nettes des provisionnements contentieux liées aux échéanciers de paiement de leurs primes	Créances de court terme donc valorisation économique = valorisation sociale
Autres créances	1,8	Créances fiscales et sociales de court terme	valorisation économique = valorisation sociale
Trésorerie	57,2	Solde débiteur net des comptes bancaires	valorisation économique = valorisation sociale

### Placements financiers

Avec 452,8 M€ valorisés en normes économiques, ce poste présente une distorsion (plus-value latente) de 26,1 M€ par rapport à la comptabilisation en coûts historiques telle que pratiquée selon les normes sociales.

Composés de 90% de titres obligataires à taux fixes, les placements financiers sont soumis à des valorisations économiques fluctuantes selon le niveau des taux observé à la date d'arrêté. Le niveau bas des taux au 31/12/2018 (en regard des taux de rémunération des obligations en stock) est l'élément explicatif de cette distorsion.

### Provisions techniques cédées

Les créances envers les réassureurs découlant des contrats de réassurance sont valorisées à 45,1 M€. En normes sociales, ces créances sont valorisées à 72,5 M€ ce qui présente une distorsion de 27,4 M€ avec la valorisation économique.

Cet écart s'explique principalement par les éléments suivants :

- ▶ la prise en compte en normes économiques à hauteur de 10,6 M€ des primes de réassurance qui devront être versées aux réassureurs sur l'assiette des primes émises non acquises et des primes futures,
- ▶ près de 4,5 M€ de distorsion (baisse d'actif entre normes sociales et normes économiques) liée à la réassurance sur les contrats dépendance, principalement liée à l'effet d'actualisation,
- ▶ le reste des distorsions (soit 12,3 M€) est essentiellement lié à l'effet d'actualisation des flux futurs (et notamment sur les dossiers graves en RC Auto dont le délai de paiement prévu en rentes est très long).

Plus en détail, les créances envers les réassureurs découlant des contrats de réassurance sont composées de :

### 46,1 M€ de créances liées aux sinistres connus qui se déclinent ainsi :

▶ 19,2 M€ de créances liées aux sinistres connus cédés : elles ont été évaluées en utilisant une simplification basée sur la corrélation entre les flux bruts et les flux cédés. Ainsi, par année de survenance et par segment, les flux futurs cédés sont estimés en appliquant aux flux futurs bruts le taux de provisions cédées sur provisions brutes observé à fin 2018 en normes sociales,

▶ 8,1 M€ sont des provisions cédées sur les sinistres en rentes servies dont les flux futurs actualisés sont issus des projections de rentes à verser aux victimes ou personnes dépendantes jusqu'à leur mortalité statistique.

▶ les autres créances cédées (18,8 M€) concernent en grande majorité des créances liées à la sinistralité cédée des dossiers de montants bruts significatifs (supérieurs à 5 M€ individuellement). Ces dossiers sont au nombre de 4 et leurs provisions cédées sont issues d'une approche brute de réassurance au cas par cas (issu des analyses du service corporel cas lourds). La créance cédée est la conséquence de l'application des clauses de réassurance des traités RC Auto qui s'appliquent selon les millésimes.

### - 1,0 M€ de dettes nettes liées aux primes cédées et aux sinistres futurs cédés :

▶ - 10,7 M€ de primes de réassurance que Suravenir Assurances devra acquitter pour bénéficier d'une couverture de réassurance sur ses engagements,

▶ 9,7 M€ de sinistres futurs issus du portefeuille dépendance et correspondant aux rentes à verser en cas d'activation de la garantie dans le futur, net des primes restant à encaisser d'ici la tombée en dépendance statistique. Ce montant est apprécié net du réajustement pour défaut des réassureurs (0,1 M€). Le traité proportionnel à 90% implique une allocation de 90% de ces flux futurs en créances sur réassureurs.

## D.2. PROVISIONS TECHNIQUES

Principaux Postes du Bilan Passif	Valeur S2 au 31/12/2018 (en M€)	Nature et hypothèses de valorisation	Simplification retenue
Provisions techniques	410,7	<i>Voir détail ci-dessous</i>	
Dettes pour dépôts espèces reçus des réassureurs	18,9	Concerne les dépôts en espèce versés par les réassureurs sur les comptes bancaires, en contrepartie des engagements cédés sur les provisions dépendance	Compte tenu du renouvellement annuel de ce dépôt, la valorisation S2 correspond à la valorisation sociale
Impôts Différés Passifs	23,2	Impôts différés nés des distorsions entre les valorisations des postes de bilan en normes fiscales et en normes S2	Le taux d'IDP intégré correspond à un taux moyen calculé à partir des taux futurs en vigueur appliqués aux années prévues d'extinction des différences temporaires
Dettes nées d'opérations d'assurance	58,8	Principalement des commissions de distribution à verser et des dettes fiscales et sociales. L'ensemble de ces flux sont certains dans leur montant et à échéance < 1an donc leur valorisation économique égale leur valeur en normes sociales	
Dettes nées d'opérations de réassurance	1,6	Concerne les compte-courants des réassureurs dont les règlements auront lieu dans l'année à venir. Leur valorisation économique égale leur valeur en normes sociales.	
Autres dettes	60,6	Correspond principalement au niveau de dividendes à payer dans l'année à venir	

### D.2.A. DÉTAIL DES PROVISIONS TECHNIQUES

Ce poste qui représente les engagements les plus significatifs de Suravenir Assurances se décompose en :

en k€	Non Vie (hors Santé)	Santé Non SLT	Total Non Vie	Santé SLT	Vie	Total Vie	Total
<b>Best estimate sinistres</b>	234 316	37 581	<b>271 897</b>	14 000	7 059	<b>21 059</b>	<b>292 956</b>
<b>Best estimate primes</b>	89 632	16 984	<b>106 616</b>				<b>106 616</b>
<b>Best estimate primes futures</b>	-7 673	-3 973	<b>-11 646</b>				<b>-11 646</b>
<i>Marge de risque</i>	19 320	3 227	22 547	94	121	215	<b>22 762</b>
<b>Total (brut de réassurance)</b>	<b>335 595</b>	<b>53 819</b>	<b>389 414</b>	<b>14 094</b>	<b>7 180</b>	<b>21 274</b>	<b>410 688</b>
<i>Prov cédées</i>	-25 517	-1 723	-27 240	-12 579	-5 229	-17 808	-45 048
<b>Total (net de réassurance)</b>	<b>310 078</b>	<b>52 096</b>	<b>362 174</b>	<b>1 515</b>	<b>1 951</b>	<b>3 466</b>	<b>365 640</b>

**Best estimate Non Vie : 389,4 M€ dont Risk Margin : 22,5 M€**

#### 1. Best estimate sinistres Non Vie : 271,9 M€

La méthode retenue pour estimer les best estimate vise à déterminer les flux futurs de décaissement par segment et actualiser ces flux futurs à la courbe des taux sans risque sans *volatility adjustment*.





Le processus utilisé pour déterminer les flux futurs de décaissement de ces sinistres connus peut se schématiser comme suit :

<b>1 - Affectation des garanties par segment S2</b>
<b>2 - Extraction des triangles (nets de recours) de charges et de règlement par segment</b>
<b>3 - QDD : sécurisation des triangles par rapprochement aux données comptables<sup>(1)</sup></b>
<b>4 - Travaux sur les triangles : exclusion des données atypiques</b>
<b>5 - Allocation des frais de gestion par segment</b>
<b>6 - Choix d'un taux d'inflation par segment<sup>(2)</sup></b>
<b>7 - Calcul de la charge ultime par segment (méthode de chain ladder)</b>
<b>8 - Cadencement de règlement par segment (méthode de chain ladder)</b>
<b>9 - flux futurs de règlement par segment</b>

(1) Rapprochement sur provisions comptables (charges - règlements de dernières diagonales) au global et par segment.

(2) l'inflation s'applique aux règlements passés pour les positionner en euros constants d'aujourd'hui, et aux règlements futurs pour la détermination de la charge ultime.

#### Affectations de garanties par segment

En regard d'une vision budgétaire « produit » et une vision normes sociales « catégorie ministérielle », les provisions techniques ont été découpées et agrégées selon les segments Solvabilité 2. Par ailleurs, afin de constituer des groupes de risque homogène permettant une estimation plus précise des Best Estimate au sein des segments ainsi déterminés, certains segments ont été découpés au 31/12/2018 en plusieurs sous-segments.

Le tableau complet de correspondances et sous-segments est disponible en Annexe 2 et Annexe 2 Bis.

#### **Principales simplifications retenues**

Les frais attachés aux best estimate de sinistres intègrent :

- les frais de gestion de placements sur la base d'un taux appliqué à chaque flux de décaissement de sinistre par maturité. Ce taux est déterminé pour chaque segment sur la base des données analytiques issues de l'exercice réel 2017,
- les frais de gestion de sinistres sur la base d'un taux appliqué à chaque flux de décaissement de sinistre par maturité. Ce taux est déterminé pour chaque segment sur la base des données analytiques issues de l'exercice réel 2017.
- Les « autres frais » constitués principalement des frais de fonctions support et qui sont affectés selon le même procédé sur la base des données analytiques issues de l'exercice réel 2017.

#### **2. Best estimate primes (hors primes futures) Non Vie : 106,6 M€**

La détermination des best estimate de primes intègre une démarche similaire consistant à déterminer les flux futurs de règlement par segment, ces flux futurs faisant ensuite l'objet d'une actualisation à la courbe de taux sans risque au 31/12/2018.

Deux natures de flux peuvent être distinguées :

- Des flux de restitution de primes pour tenir compte des résiliations futures

Ces flux sont calculés segment par segment en appliquant aux primes émises non acquises (hors taux de commission distributeur) le taux de résiliation prévisible. En effet, le prorata des primes sera intégralement restitué aux clients ayant résilié mais les distributeurs reverseront à Suravenir Assurances la part des commissions indues.

C'est donc un net qui est pris en compte ici.

Ces flux de primes seront restitués à 100% au cours de l'année 2019.

Des frais d'administration leurs sont affectés (frais de gestion des contrats). Ceux-ci sont déterminés segment par segment sur la base des données analytiques issues de l'exercice 2017. Ils sont répartis sur 1 an en % des primes acquises à venir en 2019.

#### ► *Des flux de décaissement de sinistres*

Ces flux sont également calculés segment par segment.

Le taux de sinistralité ultime prévisible pour ce segment est appliqué à la part non résiliée des primes émises non acquises comptables.

Des frais de gestion, dont la nature et la méthode de détermination sont identiques à ce qui est pratiqué pour les best estimate de sinistres, sont ajoutés à ces flux futurs de sinistres.

Les cadencements de décaissement de ces sinistres sont issus des travaux menés dans le cadre de la détermination des best estimate de sinistres.

#### Modalité de détermination de la sinistralité à l'ultime par segment

Pour chacun des segments, le S/P ultime par segment est approché en utilisant les calculs de charge ultime par année de survenance (via les méthodes de chain ladder).

Ainsi, pour chaque segment, les S/P ultimes des années historiques sont déterminés et une moyenne pertinente de ces S/P ultimes est calculée.

#### **3. Best estimate primes futures : - 11,6 M€**

La détermination des best estimate de primes futures provient également d'une actualisation à la courbe de taux sans risque au 31/12/2018 des flux futurs (primes à encaisser et sinistres à décaisser).

► *Les flux de primes à encaisser par segment* correspondent aux encaissements de primes prévus sur les deux premiers mois de l'exercice 2019 pour lesquels la compagnie était engagée au 31/12/2018. Ceux-ci sont réduits des résiliations probables sur ces échéances et sont nets des frais d'acquisition dont la compagnie devra s'acquitter.

En sus des frais d'acquisition à payer, la gestion des contrats (avancements, résiliations, ...) sera assumée par la société sur la durée d'engagement et des frais d'administration sont donc pris en compte.

► *Les flux de sinistres à décaisser* : Ils sont déterminés avec la même méthode que les flux de sinistres sur les primes émises non acquises mais avec une assiette qui correspond aux primes futures nettes de résiliations évoquées ci-dessus. Les taux de sinistres ultimes par segment sont également identiques et les frais de gestion de sinistres et cadencement de décaissements sont aussi les mêmes.

#### Profits sur primes futures

Au 31/12/2018, les profits nets sur primes futures pour l'ensemble des segments s'élèvent à 11,6 M€.

#### **4. Marge de risque : 22,5 M€**

La détermination de la marge de risque est effectuée en utilisant la simplification n°3 [cf. Règlement délégué (UE) 2015/35, Art. 58] et qui correspond à des flux futurs de SCR déterminés par une règle de proportionnalité à l'écoulement des best estimate.

Ces SCR futurs sont rémunérés à 6% et actualisés à la courbe de taux sans risque pour obtenir la marge de risque globale. La répartition dans les différents segments est effectuée selon le niveau de best estimate de ces segments au 31/12/2018.

#### **Best estimate Santé SLT : 14,1 M€ dont Risk Margin : 0,1 M€**

Les engagements de Suravenir Assurances alloués à la rubrique Santé Similaire à la Vie sont relatifs aux provisions liées aux contrats dépendance.

Les best estimate des contrats dépendance sont issus :

- des projections de rentes à verser aux personnes déjà dépendantes, jusqu'à leur mortalité statistique. Ces projections sont actualisées à la courbe des taux sans risque au 31/12/2018 (3,3 M€),
- des flux de sinistres futurs correspondant aux rentes à verser en cas d'activation de la garantie dans le futur, net des flux de primes (et après prise en compte des résiliations) restant à encaisser d'ici la tombée en dépendance statistique (10,7 M€).

Ces projections sont issues des lois d'incidence et de mortalité propres à ces garanties appliquées au portefeuille de Suravenir Assurances et sont actualisées à la courbe des taux sans risque au 31/12/2018. L'ensemble des frais nécessaire à la gestion des contrats et des sinistres est intégré dans les prévisions.

#### **Best estimate Vie : 7,1 M€ dont Risk Margin : 0,1 M€**

Les engagements de Suravenir Assurances alloués à la rubrique Vie sont relatifs aux provisions liées aux rentes servies aux victimes d'accidents automobiles.

Le calcul du best estimate des provisions de rentes servies aux victimes d'accidents automobile provient de l'actualisation à la courbe de taux sans risque des perspectives de rentes servies à ces victimes, utilisant la table de mortalité TH 10-12.

Au 31/12/2018, ce sont 8 dossiers qui constituent ces provisions pour un total de 7,1 M€. Notons que par souci de simplification et compte tenu du caractère non significatif, aucun frais de gestion n'est appliqué à ces flux futurs.

### **D.2.B. SYNTHÈSE DES DIFFÉRENCES IMPORTANTES ENTRE LES ESTIMATIONS À DES FINS DE SOLVABILITÉ ET LES DONNÉES DES ÉTATS FINANCIERS**

Le tableau ci-dessous présente les principales sources d'écart entre les évaluations de provisions en normes sociales et celles effectuées en normes Solvabilité 2.

au 31/12/2018 (en k€)	Normes sociales	Normes S2	Distorsions (Social - S2)	
<b>Provisions Techniques</b>	529 932	387 926	142 006	27%
<b>Marge de risque</b>		22 762	-22 762	
<b>Total</b>	<b>529 932</b>	<b>410 688</b>	<b>119 244</b>	<b>23%</b>
<b>Tous segments "Non Similaire à la Vie"</b>	<b>498 183</b>	<b>366 866</b>	<b>131 317</b>	<b>26%</b>
<b>Provisions techniques</b> <i>y.c. provision frais de gestion</i>	335 857	271 896	63 961	19%
<b>PENA / BE de primes</b>	154 847	106 616	48 231	31%
<b>Primes futures</b>		-11 646	11 646	
<b>Autres provisions</b>	7 479		7 479	
<b>Segments "Similaire à la Vie"</b>	<b>31 749</b>	<b>21 059</b>	<b>10 690</b>	<b>34%</b>
<b>Dépendance</b>	22 439	14 000	8 439	38%
<b>RC Auto (rentes servies)</b>	9 310	7 059	2 251	24%

Après prise compte de la marge pour risque, les distorsions s'élèvent à 119 M€, soit 23% des provisions en normes sociales.

Cette prudence peut s'analyser comme suit pour les principales distorsions :

► 64 M€ (soit 19%) pour les provisions sur sinistres connus des segments hors similaires à la vie. Ces « boni latents » liés essentiellement à une prudence historique de provisionnement se situent principalement sur les segments RC Auto (25 M€ soit une prudence de provisionnement social de 16%), Dommages aux biens (19 M€ soit 33%), Garantie des accidents de la vie (9 M€ soit 23%),

► 48,2 M€ de distorsions liées à la valeur économique des primes émises non acquises,

► 11,6 M€ de distorsions liées à la prise en compte des profits futurs sur primes futures. Parmi les principaux segments à la source de cette distorsion, notons 4,9 M€ issus du produit Assurance perte d'emploi, 3,9 M€ issus du segment Dommage automobile, 2,2 M€ issus du segment Frais de santé, et 1,8 M€ issus du segment Pertes de revenus.

### **D.2.C. PRINCIPALES ÉVOLUTIONS MÉTHODOLOGIQUES**

Suravenir Assurances a mené au 31/12/2018 des évolutions méthodologiques majeures :

- l'amélioration de la granularité des groupes de risque homogène au sein du calcul des provisions techniques,
- le retraitement de l'inflation passée au sein de la projection des cash-flows techniques.

### **D.3. UTILISATION DE MÉTHODOLOGIES CORRECTIVES OU TRANSITOIRES**

Suravenir Assurances n'utilise aucune méthodologie corrective ou transitoire, à savoir :

- la correction pour volatilité (article 77 quinquies de la directive 2009/138/CE),
- la courbe des taux d'intérêt sans risque transitoire (article 308 quater de la directive 2009/138/CE),
- la déduction transitoire (article 308 quinquies de la directive 2009/138/CE).

**E**

**GESTION  
DU CAPITAL**

## E.1. FONDS PROPRES

Les fonds propres de Suravenir Assurances, d'un montant total de 156,5 M€ en normes sociales au 31 décembre 2018, sont constitués du capital social, des primes d'émission, des réserves, du report à nouveau et du résultat net de l'exercice 2018.

Le montant des fonds propres Solvabilité 2 de Suravenir Assurances est égal à 163,5 M€ au 31 décembre 2018, dont 116,5 M€ de réserve de réconciliation. L'intégralité de ces fonds propres est éligible pour couvrir le capital de solvabilité requis.

## E.2. CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS

### E.2.A. ÉVOLUTION DU SCR ET DU MCR

Le capital de solvabilité requis (SCR) de Suravenir Assurances est détaillé comme suit :

en k€	31/12/2018	31/12/2017
<b>SCR Marché</b>	20 590	23 480
<b>SCR Défaut</b>	27 366	26 124
<b>SCR Santé</b>	26 399	25 469
<b>SCR Souscription Non Vie</b>	111 137	103 200
<b>SCR Souscription Vie</b>	84	72
<b>Effet corrélation</b>	-46 563	-46 505
<b>Basic SCR</b>	<b>139 012</b>	<b>131 840</b>
<b>SCR Opérationnel</b>	11 130	10 800
<b>Ajustement d'impôts</b>	-48 007	-49 099
<b>SCR</b>	<b>102 135</b>	<b>93 541</b>
<b>MCR</b>	<b>45 961</b>	<b>42 094</b>

Les niveaux du SCR et du MCR [égal à 45% du SCR] augmentent respectivement de 8,6 M€ et de 3,9 M€ sur l'exercice 2018. Cette augmentation est notamment liée :

- à l'augmentation des SCR Souscription (Non Vie et Santé), liée à l'évolution de l'activité et aux améliorations méthodologiques menées,
- à la diminution du taux d'imposition, et donc de l'ajustement d'impôts différés.

L'augmentation est atténuée par la diminution du SCR Marché, liée notamment à la quasi-absence d'investissements sur l'exercice 2018.

#### Informations sur les données utilisées pour le calcul du MCR

Le montant du MCR [45,9 M€ au 31/12/2018] est égal au plafond du MCR, soit 45% du SCR. En effet, ce plafond est inférieur au MCR linéaire [59,6 M€] calculé, en application des spécifications de la formule standard, à partir des primes émises nettes et des provisions techniques en best estimate nettes.

### E.2.B. ÉVOLUTION DU TAUX DE MARGE DE SOLVABILITÉ

Évolution du taux de marge de solvabilité (SCR et MCR) entre les exercices 2017 et 2018 :

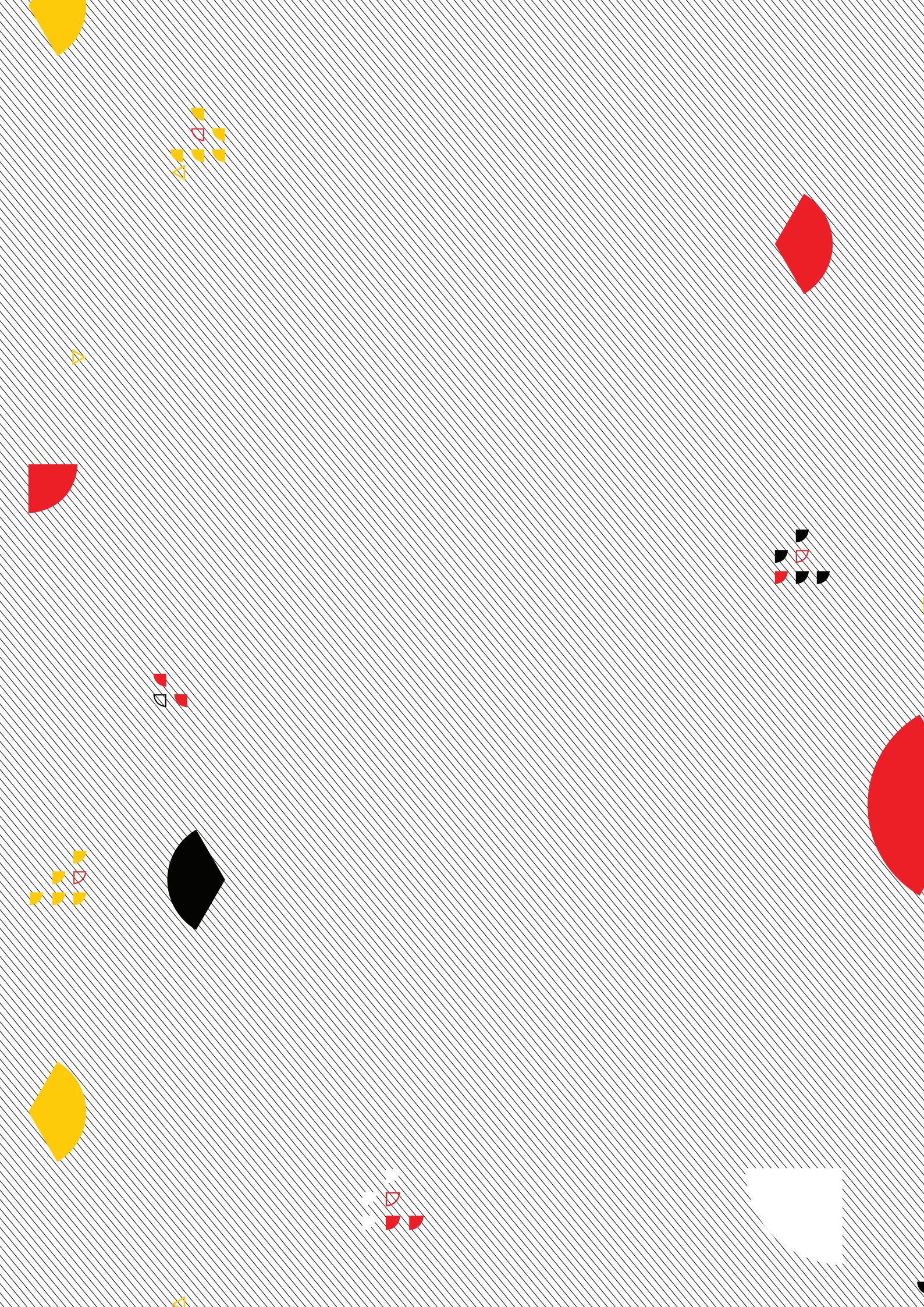
	31/12/2018	31/12/2017	Var.
<b>SCR (en k€)</b>	102 135	93 541	-8,4%
<b>Ratio de couverture du SCR</b>	<b>160,1%</b>	<b>195,9%</b>	<b>-35,8 pts</b>
<b>MCR (en k€)</b>	45 961	42 094	-8,4%
<b>Ratio de couverture du MCR</b>	<b>355,8%</b>	<b>435,3%</b>	<b>-79,5 pts</b>
<b>Fonds propres S2 (en k€)</b>	163 516	183 216	-10,8%

La diminution des taux de couvertures SCR et MCR est principalement liée :

- à des améliorations méthodologiques sur le calcul des provisions techniques,
- à une remontée exceptionnelle de dividendes (cf. A.3.B.).

Ces taux de marge restent supérieurs aux seuils réglementaires.





## **Annexes**

- Annexe 1 - Tableau de correspondances Lob – Produits – Garanties
- Annexe 2 – QRT « Public disclosures »
  - S.02.01.02 Bilan
  - S.05.01.02 Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité
  - S.12.01.02 Provisions techniques vie et santé SLT
  - S.17.01.02 Provisions techniques non-vie
  - S.19.01.21 Sinistres en non-vie
  - S.23.01.01 Fonds propres
  - S.25.01.01 Capital de solvabilité requis (pour les entreprises qui utilisent la formule standard)
  - S.28.01.01 Minimum de capital requis (MCR) - Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

Annexe 1 - Tableau de correspondances Lob – Produits - Garanties

## Annexe 2 – QRT « Public disclosures »

### S.02.01.02 Bilan

		Valeur Solvabilité II
		C0010
<b>Actifs</b>		
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	6 718
Excédent du régime de retraite	R0050	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	12 618
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	452 751
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	0
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	0
Actions	R0100	0
Actions - cotées	R0110	0
Actions - non cotées	R0120	0
Obligations	R0130	443 457
Obligations d'État	R0140	155 823
Obligations d'entreprise	R0150	284 639
Titres structurés	R0160	2 994
Titres garantis	R0170	0
Organismes de placement collectif	R0180	9 294
Produits dérivés	R0190	0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	0
Autres investissements	R0210	0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	0
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	240
Avances sur police	R0240	0
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	240
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	45 048
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	27 240
Non-vie hors santé	R0290	25 517
Santé similaire à la non-vie	R0300	1 723
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	17 808
Santé similaire à la vie	R0320	12 579
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	5 229
Vie UC et indexés	R0340	0
Dépôts auprès des cédantes	R0350	0
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	161 221
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	0
Autres créances (hors assurance)	R0380	1 586
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	57 177
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	0
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	<b>737 359</b>

<b>Passifs</b>		
Provisions techniques non-vie	R0510	389 413
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	335 594
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	316 275
Marge de risque	R0550	19 320
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	53 819
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	50 592
Marge de risque	R0590	3 227
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	21 274
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	14 094
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
Meilleure estimation	R0630	14 000
Marge de risque	R0640	94
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	7 180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
Meilleure estimation	R0670	7 059
Marge de risque	R0680	121
Provisions techniques UC et indexés	R0690	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0
Meilleure estimation	R0710	0
Marge de risque	R0720	0
Passifs éventuels	R0740	0
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	1 113
Provisions pour retraite	R0760	495
Dépôts des réassureurs	R0770	18 907
Passifs d'impôts différés	R0780	23 227
Produits dérivés	R0790	0
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	0
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	58 805
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	1 603
Autres dettes (hors assurance)	R0840	0
Passifs subordonnés	R0850	0
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	0
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	
<b>Total du passif</b>	R0900	514 837
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	R1000	222 522

## S.05.01.02 Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

## S.12.01.02 Provisions techniques vie et santé SLT

	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte				Autres assurances vie		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	Assurance santé (assurance directe)		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)		
		Contrats sans options ni garanties		Contrats avec options ou garanties		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Contrats sans options ni garanties			Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Contrats sans options ni garanties				
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
techniques calculées comme un tout	R0010								0		0				0		0
montants recouvrables au titre de la réassurance/des titrisation et de la réassurance finie, après prise en compte des pertes probables pour défaut de la réassurance, correspondant aux provisions techniques	R0020								0		0				0		0
techniques calculées comme la somme de la estimation et de la marge de risque																	
re estimation																	
eure estimation brute	R0030								7 059		7 059			10 724		3 277	14 000
dès montants recouvrables au titre de la assurance/des véhicules de titrisation et de la assurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080								5 229		5 229			9 631		2 948	12 579
eure estimation nette des montants recouvrables de la réassurance/des véhicules de titrisation et réassurance finie	R0090								1 830		1 830			1 093		329	1 421
le risque	R0100								121		121	72			22		94
t de la déduction transitoire sur les provisions dues																	
sions techniques calculées comme un tout	R0110								0		0				0		0
eure estimation	R0120								0		0				0		0
e de risque	R0130								0		0				0		0
techniques - Total	R0200								7 180		7 180	10 795			3 299		14 094

## S.17.01.02 Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée										Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée				Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux bâtiments	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Perites pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accident non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle			
Provisions techniques calculées comme un tout		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180		
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finale, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finale, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Provisions techniques calculées comme la meilleure estimation et de la marge de risque																				
Meilleure estimation																				
Provisions pour primes																				
Brut - total	R0060	11 194	1 817	0	25 392	24 867	166	27 959	6 065	0	1 531	0	-4 021	0	0	0	0	0	94 970	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finale, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	0	-139	0	-2 627	-187	0	-6 415	-757	0	0	0	-522	0	0	0	0	0	-10 648	
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	11 194	1 956	0	28 020	25 055	166	34 374	6 822	0	1 531	0	-3 499	0	0	0	0	0	105 618	
Provisions pour sinistres																				
Brut - total	R0160	7 228	30 353	0	133 393	22 239	131	38 611	34 637	0	3 168	0	2 136	0	0	0	0	0	271 896	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finale, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	0	1 862	0	23 305	0	0	12 273	0	0	0	0	447	0	0	0	0	0	37 888	
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	7 228	28 491	0	110 087	22 239	131	26 338	34 637	0	3 168	0	1 688	0	0	0	0	0	234 008	
Total meilleure estimation - brut	R0260	18 422	32 170	0	158 785	47 107	297	66 570	40 702	0	4 700	0	-1 886	0	0	0	0	0	366 866	
Total meilleure estimation - net	R0270	18 422	30 446	0	138 307	47 294	297	60 712	41 455	0	4 700	0	-1 811	0	0	0	0	0	339 626	
Marge de risque	R0280	1 216	2 011	0	9 120	3 121	20	4 009	2 758	0	310	0	0	0	0	0	0	0	22 547	
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques																				
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290																			
Meilleure estimation	R0300																			
Marge de risque	R0310																			
Provisions techniques - total																				
Provisions techniques - total	R0320	19 638	34 180	0	167 905	50 230	316	70 575	43 440	0	5 010	0	-1 886	0	0	0	0	0	389 413	
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finale, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	0	1 723	0	20 678	-187	0	5 858	-757	0	0	0	-75	0	0	0	0	0	27 240	
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finale	R0340	19 638	32 457	0	147 227	50 417	316	64 721	44 197	0	5 010	0	-1 811	0	0	0	0	0	362 173	

## S.19.01.21 Sinistres en non-vie

Année d'accident / année de souscription 2020 1

### **Sinistres payés bruts (non cumulés)**

Année	Année de développement										Pour l'année en cours	Somme des années (cumulées)
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100		
Précédentes	R0100										730	R0100
N-9	R0160	87 138	25 014	4 364	2 092	1 399	1 093	557	547	225	215	R0160
N-8	R0170	90 101	27 054	4 428	2 492	1 938	563	622	570	233		R0170
N-7	R0180	100 449	30 151	6 318	3 269	2 459	2 152	1 207	573			R0180
N-6	R0190	112 120	34 459	5 149	3 134	1 747	2 695	703				R0190
N-5	R0200	125 129	39 667	6 493	3 882	1 501	2 407					R0200
N-4	R0210	121 257	36 716	8 306	4 713	2 554						R0210
N-3	R0220	112 929	34 543	7 017	3 813							R0220
N-2	R0230	112 681	40 897	9 087								R0230
N-1	R0240	120 259	43 742									R0240
N	R0250	133 453										R0250
											Total	197 510
											R0260	1 529 004

## **Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées**

Année	Année de développement										Fin d'année (données actualisées)
	0 C0200	1 C0210	2 C0220	3 C0230	4 C0240	5 C0250	6 C0260	7 C0270	8 C0280	9 C0290	
Précédentes	R0100										25 508
N-9	R0160	0	0	0	0	0	4 324	4 308	2 554	1 418	R0100
N-8	R0170	0	0	0	0	7 974	5 593	4 877	2 500	R0160	20 616
N-7	R0180	0	0	0	0	12 739	10 945	9 996	5 277	R0170	1 422
N-6	R0190	0	0	0	21 106	14 961	15 711	7 101		R0180	2 508
N-5	R0200	0	0	23 762	26 291	17 814	8 859			R0190	5 290
N-4	R0210	0	42 968	48 778	61 178	42 537				R0200	7 125
N-3	R0220	66 273	37 639	33 107	19 244					R0210	8 883
N-2	R0230	66 425	34 750	24 901						R0220	38 430
N-1	R0240	74 579	31 495							R0230	19 275
N	R0250	83 293								R0240	24 916
										R0250	31 476
										Total	83 341
										R0260	243 279

## S.23.01.01 Fonds propres

	Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35</b>					
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	38 266	38 266	0	0
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	8 736	8 736	0	0
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	0	0	0	0
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0	0	0	0
Fonds excédentaires	R0070	0	0	0	0
Actions de préférence	R0090	0	0	0	0
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0	0	0	0
Réserve de réconciliation	R0130	116 514	116 514	0	0
Passifs subordonnés	R0140	0	0	0	0
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0	0	0	0
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0	0	0	0
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	0	0	0	0
<b>Déductions</b>					
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	0	0	0	0
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	<b>R0290</b>	<b>163 516</b>	<b>163 516</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Fonds propres auxiliaires</b>					
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelleable sur demande	R0300	0	0	0	0
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelleables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	0	0	0	0
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelleables sur demande	R0320	0	0	0	0
Engagements juridiquement contraints de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	0	0	0	0
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0	0	0	0
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0	0	0	0
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0	0	0	0
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	0	0	0	0
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0	0	0	0
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>	<b>R0400</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Fonds propres éligibles et disponibles</b>					
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	163 516	163 516	0	0
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	163 516	163 516	0	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	163 516	163 516	0	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	163 516	163 516	0	0
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0580</b>	<b>102 135</b>	<b>102 135</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Minimum de capital requis</b>	<b>R0600</b>	<b>45 961</b>	<b>45 961</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis</b>	<b>R0620</b>	<b>160%</b>	<b>160%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis</b>	<b>R0640</b>	<b>356%</b>	<b>356%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

	C0060	
<b>Réserve de réconciliation</b>		
Excédent d'actifs sur passif	R0700	222 522
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	0
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	59 006
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	47 002
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0
<b>Réserve de réconciliation</b>	<b>R0760</b>	<b>116 514</b>
<b>Bénéfices attendus</b>		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	0
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	7 881
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	<b>R0790</b>	<b>7 881</b>

## S.25.01.01 Capital de solvabilité requis (pour les entreprises qui utilisent la formule standard)

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
	C0110	C0120		C0090
Risque de marché	R0010	20 590		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	27 366		
Risque de souscription en vie	R0030	84		0
Risque de souscription en santé	R0040	26 399		0
Risque de souscription en non-vie	R0050	111 137		0
Diversification	R0060	-46 563		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0		
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>R0100</b>	<b>139 012</b>		
<b>Calcul du capital de solvabilité requis</b>		<b>C0100</b>		
Risque opérationnel	R0130	11 130		
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0		
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-48 007		
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0		
<b>Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire</b>	<b>R0200</b>	<b>102 135</b>		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0		
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0220</b>	<b>102 135</b>		
<b>Autres informations sur le SCR</b>				
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	102 135		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0		
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0		

## S.28.01.01 Minimum de capital requis (MCR) - Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

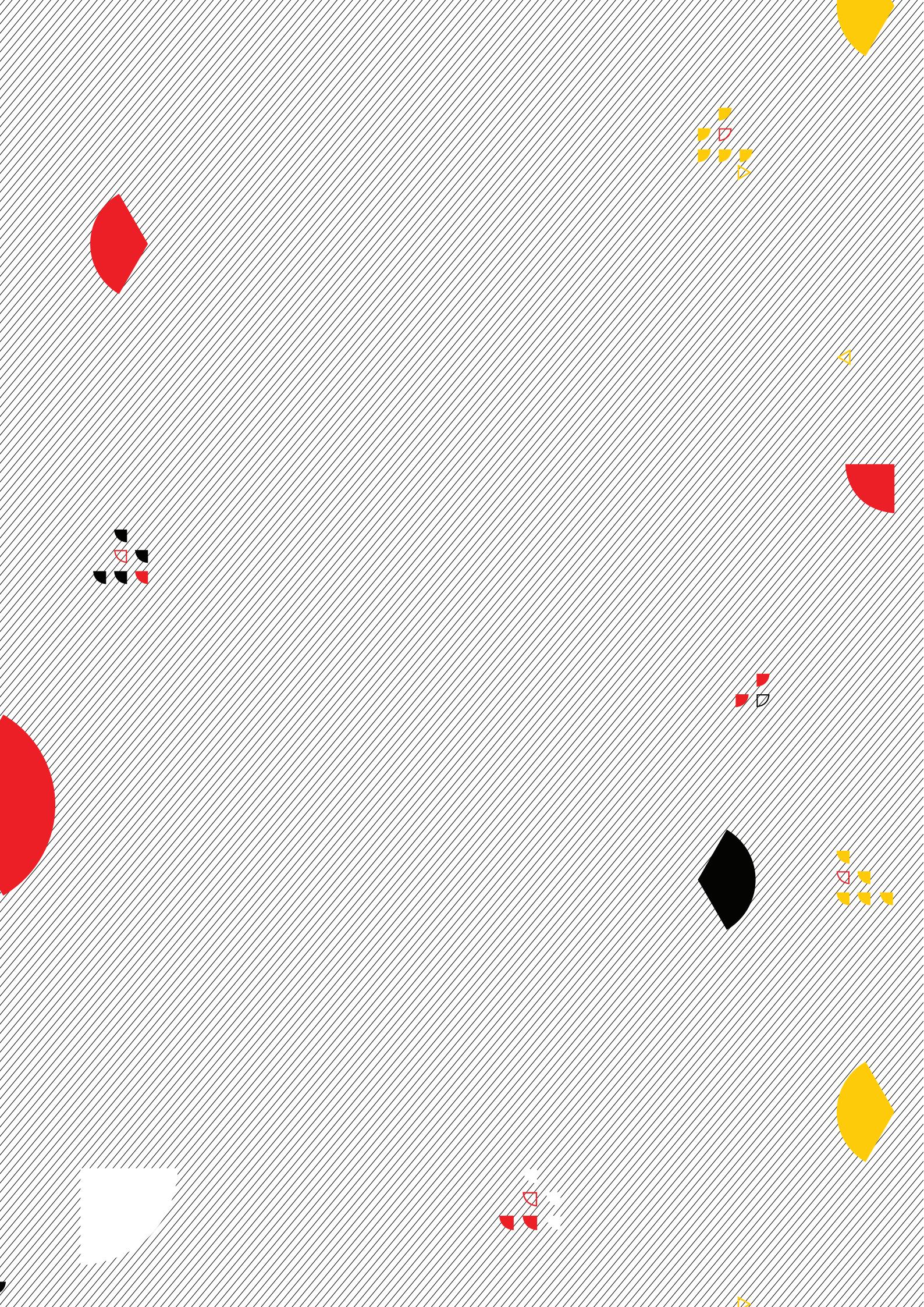
		C0010	
Résultat MCRNL	R0010	59 531	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférante	R0020	18 422	57 236
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférante	R0030	30 446	24 011
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférante	R0040	0	0
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférante	R0050	138 107	50 549
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférante	R0060	47 294	109 455
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférante	R0070	297	887
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférante	R0080	60 712	76 000
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférante	R0090	41 459	14 306
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférante	R0100	0	0
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférante	R0110	4 700	5 612
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférante	R0120	0	0
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférante	R0130		25 335
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	0	0
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	0	0
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	0	0
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	0	0

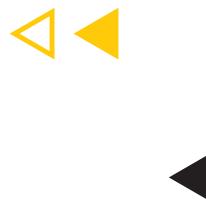
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040	
Résultat MCRL	R0200	68	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210	0	
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220	0	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	0	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	3 252	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		0

Calcul du MCR global

		C0070	
MCR linéaire	R0300	59 599	
Capital de solvabilité requis	R0310	102 135	
Plafond du MCR	R0320	45 961	
Plancher du MCR	R0330	25 534	
MCR combiné	R0340	45 961	
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700	
Minimum de capital requis	R0400	45 961	





2, Rue Vasco de Gama  
44800 Saint-Herblain  
Tél.: 02 28 09 86 00

